

QUORUM

La référence du monde municipal

Septembre 2026
Volume 51, numéro 3



CONGRÈS
2026

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

DOSSIERS

QUE NOUS RÉSERVE LE CONGRÈS 2026 DE LA FQM?

ÉLECTIONS DU QUÉBEC - LES CINQ GRANDES
PRIORITÉS DES RÉGIONS

NOS RÉGIONS EN ACTION

VALORISATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Faire du Québec, le Québec des régions



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

VOUS ENVISAGEZ DE
LOUER ou ACHETER?

NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT



VISITEZ NOTRE SITE WEB
sauvageau.qc.ca



NOUS SOMMES **LA RÉFÉRENCE!**

LOCATION
SAUVAGEAU 
Autos • Camions • Véhicules spécialisés



1 866 728-8243

info@sauvageau.qc.ca

MOT DU PRÉSIDENT	5
-------------------------	---

ACTUALITÉ

Retour sur le Colloque Ma municipalité verte – Les municipalités, moteurs de la transition climatique	6
<i>Accueillir en français</i> – Retour du programme	8
Les Rendez-vous du président 2026	10
Les lauréats du prix Ulrick-Chérubin 2026 dévoilés	11

PROFILS D'ENTREPRISE

Modellium : la technologie municipale pensée par et pour les municipalités	14
ADS Canada - Des tuyaux pour les eaux pluviales conçus pour les municipalités d'ici	53

LES CHRONIQUES

Fonds municipal vert	15
Transition climatique	16
Relations du travail et éthique	17
Services FQM – Performance énergétique et décarbonation	42
Service d'approvisionnement municipal	44
Développement local et régional	46
Assurance	48
Juridique	50
Droit au but	52

DOSSIER – CONGRÈS 2026

84 ^e Congrès de la FQM : les régions mises à l'honneur	19
Une programmation adaptée aux besoins du monde municipal	20
La commission du Congrès : un apport important	23
Le Congrès 2026 : lieu par excellence pour des échanges mémorables	24
Le Salon affaires municipales célèbre ses 40 ans	26
Les indispensables ateliers politiques du Congrès	28

DOSSIER – ÉLECTIONS DU QUÉBEC - PRIORITÉS DES RÉGIONS

Les principaux enjeux des régions	31
Les cinq priorités des régions	32
Réactions des chef(fe)s des partis politiques aux demandes de la FQM	38

NOS RÉGIONS EN ACTION

Quand les paysages deviennent moteurs de développement	54
--	----

FORMATION MUNICIPALE	62
-----------------------------	----

Réduire sa facture énergétique grâce à la récupération de chaleur des effluents



Une source d'énergie renouvelable à développer

La récupération de chaleur sur les effluents est une solution d'efficacité énergétique prometteuse encore sous-exploitée. Qu'il s'agisse des eaux usées domestiques, des effluents industriels ou même de la chaleur rejetée par les centres de données, ces ressources thermiques peuvent être valorisées pour réduire à la fois les coûts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La récupération de chaleur sur les eaux grises : une technologie simple et abordable

Dans le secteur résidentiel, la récupération de chaleur sur les eaux grises est une technologie simple, abordable et éprouvée. Grâce à des échangeurs installés sur les colonnes de drainage, la chaleur des eaux provenant des douches, des lave-vaisselles ou des machines à laver est transférée à l'eau froide alimentant le chauffe-eau. Cette solution permet de réduire de 10 à 40 %¹ les coûts de production d'eau chaude domestique, avec un retour sur investissement généralement compris entre six et huit ans et une durée de vie pouvant atteindre 50 ans. Considérant que le chauffage de l'eau représente jusqu'au quart de la facture énergétique des ménages, son potentiel est significatif².

Des technologies québécoises innovantes pour le secteur multi-résidentiel

Dans les immeubles multi-résidentiels, de nouvelles technologies québécoises ouvrent la voie à une récupération plus poussée. RegenEAU a développé un système qui récupère la chaleur des

eaux grises et noires après séparation des solides, puis utilise une thermopompe pour valoriser cette énergie. Les premières installations réalisées dans la région de Québec pourraient permettre des économies énergétiques avoisinant 50 %³. De son côté, Aquartis combine récupération de chaleur et réutilisation de l'eau grâce à son système Triton^{MC}. Les résultats attendus de son premier projet à Sherbrooke indiquent une réduction de 40 % de la consommation d'eau et de 70 % des besoins énergétiques liés à l'eau chaude domestique⁴.

La valorisation des rejets de chaleur dans les conduites municipales : une stratégie gagnante en milieu urbain

À Vancouver, le réseau énergétique du quartier de False Creek valorise la chaleur des eaux usées pour alimenter un vaste ensemble de bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Des projets similaires sont en cours à Toronto, où le Toronto Western Hospital prévoit économiser près de 700 000 \$ par année en chauffage et climatisation, ainsi qu'à Ottawa, avec le projet LeBreton Community Utility.

Une autre avenue émergente est la cloacothermie, qui consiste à récupérer la chaleur directement dans les bassins des stations d'épuration. Déjà utilisée à Sainte-Adèle, cette technologie sera également intégrée au futur complexe sportif de Prévost.

Le secteur industriel présente lui aussi un fort potentiel. La chaleur contenue dans les eaux de procédé peut être récupérée afin de préchauffer de l'eau ou de l'air et réduire la consommation énergétique.

Chez Textiles Coraltex, à Montréal, une telle solution permet d'économiser plus de 300 000 m³ de gaz naturel chaque année⁵.

Enfin, les centres de données constituent une nouvelle source de chaleur valorisable. Les systèmes de refroidissement à l'eau ou par immersion produisent une chaleur qui peut être récupérée pour alimenter des bâtiments ou des réseaux thermiques. Le projet Humano District, à Sherbrooke, illustre bien cette approche.

Découvrez le potentiel de la récupération de chaleur des effluents et les solutions pour la mettre en œuvre

Envie d'en apprendre plus ? Énergir offre des subventions⁶ pouvant atteindre **50 000 \$** pour une étude de faisabilité et jusqu'à **1 000 000 \$** pour la mise en œuvre d'un projet de récupération de chaleur des eaux usées permettant de réduire la consommation de gaz naturel dans le cadre du volet **Diagnostic et mise en œuvre efficace** de son programme d'efficacité énergétique.

Pour en savoir plus, connaître les conditions et critères d'admissibilité ou obtenir du soutien dans votre démarche, communiquez avec un.e conseiller.ère en solutions énergétiques d'Énergir au **1 833 835-1313** ou balayez le code QR pour accéder au formulaire.



¹ Source : <https://www.ecohabitation.com/guides/2549/les-recuperateurs-de-chaleur-des-eaux-grises-ce-qu'il-faut-retenir/>

² Source : Ressources naturelles Canada, Guide sur les chauffe-eau, p. 3 (consulté à : https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/energy/pdf/energystar/WaterHeaterGuide_f.pdf)

³ Le système RCEG doit être conforme aux normes CSA B55.1 et B55.2 et son taux d'efficacité en matière de récupération de la chaleur des eaux grises doit être d'au moins 42 %.

⁴ Les Habitations l'Équerre - Écotech Québec (<https://www.ecotechquebec.com/laureats-et-finalistes/les-habitations-de-lequerre/>)

⁵ Par rapport à un système traditionnel n'utilisant pas la récupération de chaleur.

⁶ Certaines conditions s'appliquent. Pour connaître les conditions et critères d'admissibilité des programmes de subventions, visiter : <https://energir.com/fr/affaires/efficacite-energetique/programme-efficacite-energetique/etudes-et-implantation>. Les conditions et les montants des subventions offertes sont modifiables sans préavis.

UN AUTOMNE CHAUD EN VUE



Lac-Etchemin, mention de source : Artygraph par Stéphanie Cloutier

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES,

Les prochaines semaines s'annoncent chargées en matière de politique québécoise alors que nous irons aux urnes pour élire le prochain gouvernement. Ces élections risquent également d'impacter le monde municipal. Quel que soit le parti politique qui sera au pouvoir, il aura certainement sa propre vision pour nos régions.

Nous aurons un bel aperçu de cette vision lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), présenté par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, qui se tiendra du jeudi 24 au samedi 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec. Avec comme thème, *Faire du Québec, le Québec des régions*, ce grand rassemblement accordera une place importante aux chef(fe)s des différentes formations politiques qui viendront, tour à tour, partager leurs idées pour nos communautés avec les congressistes.

En plus d'assister à ces allocutions, vous pourrez vous informer en participant à la panoplie d'ateliers offerts, réseauter durant les pauses et les cocktails, vous inspirer lors de la Grande conférence et visiter le Salon affaires municipales qui célèbre, cette année, ses 40 ans d'existence. Pour approfondir le sujet, je vous invite à parcourir notre dossier complet sur cet événement phare du monde municipal.

En mai dernier, les chef(fe)s des partis politiques s'étaient déjà adressés aux membres de la Fédération dans le cadre de l'Assemblée des MRC, afin de réagir à la toute nouvelle plateforme électorale de la FQM. Le second dossier de ce numéro vous permettra d'en savoir plus sur les cinq grandes priorités des régions présentées dans cette plateforme, et de découvrir la première réaction des chef(fe)s.

Plus tôt cette année, j'ai aussi eu la chance d'aller à la rencontre d'élue(s) dans certaines régions du Québec dans le cadre des Rendez-vous du président. C'est toujours un plaisir pour moi de me rendre sur le terrain pour échanger avec vous sur vos enjeux et priorités. Pour en savoir plus sur le sujet, je vous suggère de lire l'article dans la section *Actualité*.

Cette même section présente les lauréats et les finalistes du prix Ulrick-Chérubin 2026 qui récompense les MRC et les organismes à but non lucratif qui ont les meilleures pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes.

Alors que l'été tire à sa fin, je vous invite, en terminant, à prolonger un peu la saison estivale en consultant notre article sur les projets de valorisation et de mise en valeur des paysages par les MRC dans la section *Nos régions en action*. Vous y découvrirez de formidables projets et, qui sait, des inspirations pour votre propre région!

Bonne lecture!

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

RETOUR SUR LE COLLOQUE MA MUNICIPALITÉ VERTE

LES MUNICIPALITÉS, MOTEURS DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

Le 26 mai dernier, le Manège militaire Voltigeurs de Québec accueillait le Colloque Ma municipalité verte, une journée riche en échanges qui a rassemblé élu(e)s, gestionnaires et professionnel(le)s municipaux autour d'un objectif commun : accélérer l'adaptation climatique et la transition énergétique des collectivités. Avec une programmation soutenue et ancrée dans le concret, cette édition s'est démarquée par la qualité de ses contenus et la pertinence des solutions présentées.

ADAPTER NOS MILIEUX, ENSEMBLE

La thématique de cette année, l'adaptation climatique et la transition énergétique, a trouvé un écho marqué auprès des participant(e)s. Alors que les municipalités se retrouvent en première ligne des impacts climatiques, conférences et ateliers ont permis de mieux comprendre comment passer de la réflexion à l'action.

Parmi les moments marquants, l'atelier *Mobiliser pour réussir* a rappelé un principe clé : la réussite d'une démarche concertée repose sur l'implication précoce des parties prenantes. Transparence des retombées, mécanismes de dialogue adaptés et ancrage dans les réalités locales s'imposent comme des conditions essentielles pour bâtir des projets durables et socialement acceptés.

Cette notion a pris tout son sens dans l'atelier consacré au cas de la municipalité de Maria. Confrontée à des risques croissants de submersions côtières, la municipalité doit envisager la relocalisation d'infrastructures et de citoyen(ne)s, une démarche complexe et hautement sensible. L'expérience présentée a démontré que la participation citoyenne n'est pas un luxe, mais une condition de réussite. En misant sur une approche collaborative et transparente, Maria a su intégrer les préoccupations et les aspirations de sa communauté dans le processus de réaménagement.

REPENSER NOTRE RAPPORT À L'EAU ET AUX MILIEUX NATURELS

Autre moment fort : la présentation de Pascale Biron sur le thème *Vivre avec l'eau plutôt que la combattre*. Encore peu répandue au Québec, mais déjà bien implantée en Europe, cette approche préconise de redonner aux cours d'eau leur espace de liberté et de réintégrer les fonctions naturelles des écosystèmes dans l'aménagement du territoire.

Considérer les cours d'eau comme des systèmes complexes implique une meilleure compréhension de leur dynamique et l'adoption d'une gestion proactive plutôt que réactive. Autrement dit, il ne faut pas attendre la prochaine inondation pour intervenir.

DÉVELOPPER L'ÉNERGIE AUTREMENT, AVEC ET POUR LES COMMUNAUTÉS

La question énergétique a également occupé une place importante. Les discussions ont mis en évidence le potentiel de développer des projets énergétiques avec et

pour les communautés afin d'en faire de véritables leviers de développement économique local. Comme l'a illustré Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, un leadership territorial fort peut transformer le potentiel énergétique en moteur de prospérité.

Le regroupement de municipalités permet d'accroître la capacité d'investissement, de multiplier les projets et d'en maximiser les retombées. Preuve à l'appui : au cours des dix dernières années, plus de 100 M\$¹ ont été redistribués aux MRC et communautés participantes de l'Alliance, contribuant ainsi au soutien de nombreuses initiatives locales.

L'ÉCOFISCALITÉ : UN LEVIER À APPRIVOISER

Sujet parfois perçu comme complexe, l'écofiscalité a été abordée avec une grande clarté, et même un brin d'humour. À travers des exemples concrets, comme avec la collecte des matières résiduelles dans la MRC du Rocher-Percé et de la ville de Gaspé, il a été démontré comment les outils fiscaux peuvent influencer positivement les comportements et encourager les bonnes pratiques pour soutenir la transition écologique.

Bien comprise et bien utilisée, l'écofiscalité apparaît ainsi comme un levier structurant pour les municipalités, leur permettant d'agir de manière cohérente tout en générant des retombées tangibles sur leur territoire.

UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE

Le partage d'expériences entre pairs, omniprésent tout au long de la journée, a confirmé que des solutions existent et qu'elles gagnent à être diffusées. Dans un contexte où les défis sont complexes, cette solidarité entre municipalités apparaît comme un atout majeur.

La journée s'est conclue par une table ronde mettant en lumière le rôle clé des municipalités dans l'action climatique. Les échanges ont souligné l'importance de tirer parti des leviers disponibles, notamment le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec, afin de renforcer leur capacité d'agir.

Le message est clair : la transition se joue d'abord à l'échelle locale.

MA MUNICIPALITÉ VERTE

Rappelons que Ma municipalité verte est une initiative qui vise à accompagner les municipalités du Québec dans leur transition climatique et énergétique. En outillant les acteur(-trice)s du milieu et en favorisant le partage d'expertise, l'initiative contribue à accélérer le passage à l'action. ■

¹ Cette donnée est tirée du cumulatif des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL et de la RIÉGIM à leurs membres, depuis 2017 et 2016 respectivement. La RIÉBSL et RIÉGIM sont deux régies intermunicipales de l'Alliance de l'énergie de l'Est.



L'équipe de la FQM a présenté une démarche structurée pour transformer les plans climat en projets concrets, en misant sur une bonne définition des besoins et une planification rigoureuse.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie



Des moments de réseautage appréciés.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie



Une salle attentive à la présentation sur les systèmes d'énergie communautaire, mettant en lumière le rôle clé des municipalités dans le développement de projets énergétiques locaux.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

Une référence en droit municipal

Des solutions juridiques adaptées
à un environnement municipal
complexe et en constante évolution

450 436-8244

pfdavocats.com

PFD
AVOCATS



RETOUR DU PROGRAMME

Depuis 2021, le programme *Accueillir en français* contribue à la réalisation d'initiatives favorisant l'accueil, l'intégration et la participation citoyenne des personnes issues de l'immigration, tout en valorisant le français comme langue commune dans les communautés. La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le gouvernement du Québec, a récemment annoncé le retour du programme pour une nouvelle période de deux ans.

Jusqu'en 2027, ou jusqu'à ce que les fonds du programme soient épuisés, les municipalités et MRC membres de la FQM pourront déposer leur projet afin d'obtenir une subvention afin d'accomplir leurs initiatives.

Au fil des ans, le programme a permis de rejoindre plus de 2700 personnes. En tout, ce sont plus d'une quarantaine de projets qui ont été réalisés dans les différentes municipalités et MRC du Québec à ce jour :

- Plusieurs événements pour encourager la vie communautaire;
- Des projets de visite pour faire découvrir le territoire et son histoire aux nouveaux arrivant(e)s;
- Différents guides d'accueil pour mieux orienter les personnes immigrantes;
- Des projets d'ateliers afin de promouvoir les échanges et le développement de compétences;
- Un projet de création d'une garderie intégrée aux cours de francisation afin de faciliter l'apprentissage du français pour les adultes comme pour leurs enfants;
- Un projet d'aide à l'installation;
- Un projet de jumelage interculturel pour favoriser une intégration humaine et durable par des échanges réels et des expériences vécues.

DES PROJETS POUR SOUTENIR L'INTÉGRATION ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Lors du précédent appel de projets, plusieurs initiatives remarquables ont vu le jour.

La MRC Les Appalaches a par exemple mis sur pied un projet de jumelage interculturel, en collaboration avec le CJE de Frontenac, Concert'Action et GFGS

des Appalaches. Pendant un an, des personnes issues de l'immigration et les citoyen(ne)s de la région se sont retrouvés lors de différentes activités, comme la visite d'une cabane à sucre, pour tisser des liens et échanger en français dans un cadre ludique.

Les gens qui s'établissent dans une région ne connaissent pas toujours les attraits de leur territoire d'accueil. Pour remédier à la situation, la MRC de Portneuf a lancé, par l'entremise du programme *Accueillir en français*, le Taxi interculturel. À bord d'un autobus, les personnes immigrantes et des citoyen(ne)s portneuvois ont visité plusieurs lieux emblématiques de la région. Cette initiative a aussi permis aux nouveaux arrivant(e)s de pratiquer le français.

Afin de soutenir l'apprentissage du français et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivant(e)s dans la communauté, la MRC de Maskinongé a conçu une trousse d'accueil. Élaborée avec l'aide de partenaires locaux, cette trousse comprend divers documents en français. Comme elle est offerte en bibliothèque, elle permet également aux personnes issues de l'immigration de découvrir cette précieuse ressource.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET

Les municipalités et MRC souhaitant participer au programme *Accueillir en français* peuvent dès maintenant soumettre leur projet. Toutes les informations utiles, y compris les modalités du programme ainsi que le formulaire de participation, se trouvent sur le [site Web de la FQM](http://site.Web.de.la.FQM)¹. Toutes les demandes reçues seront évaluées par un comité de sélection mis en place par la FQM. ■

¹ fqm.ca/enjeux/presentation/accueillir-en-francais

FAITES DE VOS ESPACES PUBLICS *une destination*

Des installations interactives qui rassemblent, émerveillent et font rayonner les municipalités.

Depuis 10 ans, Creos transforme les espaces publics en lieux vivants où la communauté se rencontre, interagit et partage des moments mémorables.



De l'expédition à la présentation, nous orchestrons chaque détail pour maximiser votre impact.

11 000
activations pour
6 000 visiteurs à
Terrebonne

Près de 2 interactions par visiteur en moyenne : un fort engagement qui souligne l'impact de l'art interactif !

Des partenaires satisfaits

Cette installation faite de lumière, de son, mais surtout de beaucoup de poésie, a permis aux citoyennes et aux citoyens de s'évader à travers une œuvre d'art originale.

Manon Fortin – directrice du Service des arts, de la culture et des lettres, Ville de Repentigny

L'art interactif fait briller le Québec

- Alma
- Gatineau
- Montréal
- Québec
- Repentigny
- Saint-Bruno-de-Montarville
- St-Jean-sur-Richelieu
- Terrebonne
- ... et plusieurs autres !

19

villes du Québec,
transformées en lieux de rencontre,
d'émerveillement et de fierté.

WECI | KONINUT
Montréal

+100 000 impressions
organiques sur les médias
sociaux du diffuseur.



LOS TROMPOS
Rigaud

18 000 visiteurs dans le
cadre du Festival
des couleurs.



© Festival des couleurs de Rigaud

© JulienSaguz

L'art de faire vibrer
les espaces

CREOS

creos.io

VENEZ NOUS RENCONTRER !

Salon des municipalités du Québec

24 et 25 septembre 2026

KIOSQUE 802

PASSAGE
Saint-Jean-sur-
Richelieu

Achalandage record de
40 000 visiteurs !



LES RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT 2026

Dans le cadre des Rendez-vous du président 2026, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, a visité, dans les derniers mois, la Mauricie et Lanaudière. Initiée il y a plusieurs années, ces rendez-vous privilégiés permettent d'aller sur le terrain pour rencontrer directement les acteur(-trice)s municipaux membres de la FQM afin de mieux connaître leurs différents enjeux locaux.

DISCUSSIONS AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE EN MAURICIE

Le 16 mars 2026, M. Demers s'est d'abord rendu en Mauricie, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Plus d'une trentaine de préfets, maire(sse)s, conseiller(-ère)s municipaux et directeur(-trice)s généraux des MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac étaient réunis pour l'occasion.

Plusieurs sujets reliés à l'énergie et à l'environnement ont été abordés par les participant(e)s. Il a entre autres été question du vaste projet d'usine de production d'hydrogène alimentée à partir d'un parc éolien prévu dans la région par l'entreprise TES Canada, un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre dans les médias.

Le président de la FQM a également pu échanger avec les personnes présentes sur d'autres enjeux prioritaires pour la Mauricie, tels que la protection de l'eau potable et les investissements dans les infrastructures, dont celles en eau. Enjeu vécu dans plusieurs régions, le sujet du transport collectif a aussi donné lieu à de belles discussions entre le président et les participant(e)s.

POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LANAUDIÈRE

Après la Mauricie, M. Demers a visité, le 8 juin 2026, la région de Lanaudière. Il s'est rendu dans les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Sainte-Julienne afin d'échanger avec plus de 45 préfets, maire(sse)s, conseiller(-ère)s municipaux et directeur(-trice)s généraux provenant des MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption, de Matawinie et de Montcalm.



Le président de la FQM, Jacques Demers, lors de sa visite en Mauricie.



Le président de la FQM, Jacques Demers, avec des représentant(e)s du monde municipal de Lanaudière.

Les personnes présentes ont partagé avec le président de la FQM plusieurs préoccupations communes à leurs municipalités. Elles ont entre autres abordé les défis liés à la collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'augmentation importante des coûts de construction et la multiplication des exigences administratives et réglementaires. Comme lors du Rendez-vous du président de la Mauricie, le sujet du financement des infrastructures essentielles municipales, qui figure par ailleurs dans la plateforme électorale 2026 de la FQM, a été soulevé par les élu(e)s locaux.

DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS

Pour le président de la Fédération, ces moments uniques permettent de prendre le pouls des membres afin de mieux représenter leurs besoins et d'adapter, le cas échéant, les services de la FQM.

« Aller à la rencontre de nos élu(e)s, directement dans leur milieu, est toujours un privilège. Leurs défis et leurs réussites alimentent nos réflexions et guident les actions que mène la FQM pour défendre les intérêts des régions », a indiqué M. Demers.

Il a d'ailleurs tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des participant(e)s de la Mauricie et de Lanaudière pour leur accueil et leur engagement. L'engouement pour ces Rendez-vous du président témoigne une fois de plus de la force et de la vitalité du milieu municipal régional. ■

LES LAURÉATS DU PRIX ULRICK-CHÉRUBIN 2026 DÉVOILÉS

La remise du prix Ulrick-Chérubin 2026 s'est tenue le 27 mai dernier à l'occasion de l'Assemblée des MRC. Issue d'un partenariat entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, cette récompense vise à souligner des initiatives exemplaires en matière d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes. Pour cette édition, le prix a été décerné à la MRC des Etchemins et à l'organisme à but non lucratif Le Diplôme avant la Médaille (DAM).

Présent à l'Assemblée des MRC, François Bonnardel, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, a tenu à rendre hommage aux organisations qui œuvrent auprès des personnes issues de l'immigration : « Les municipalités et les organismes communautaires sont des partenaires de première ligne qui contribuent directement à l'intégration et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la société québécoise. Je tiens à mettre en valeur leurs nombreuses actions réalisées partout au Québec. Félicitations à tous les finalistes! »

Pour Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, les MRC et les organismes à but non lucratif, comme les deux lauréats de la présente édition du prix Ulrick-Chérubin, jouent un rôle de premier plan dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes en région : « En honorant la MRC des Etchemins et l'association Le Diplôme avant la Médaille, nous mettons en lumière des milieux qui ont choisi d'agir concrètement pour favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble. En région, ces initiatives prennent tout leur sens : elles permettent d'enraciner durablement les travailleur(-euse)s étrangers et leur famille dans nos communautés. »

LES PROJETS DES LAURÉATS

MRC des Etchemins

Pour soutenir et encadrer l'immigration sur son territoire, la MRC des Etchemins a déployé plusieurs actions concrètes, lesquelles ont été réalisées dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Une photothèque, qui représente la diversité culturelle de la MRC, et un kiosque d'information mobile figurent parmi les outils novateurs mis en place pour atteindre cet objectif.

Afin de souligner les parcours inspirants de personnes immigrantes bien établies dans la région, la MRC a aussi produit trois campagnes : *Histoire à succès*, *Aventures de l'immigration* et *Visages des Etchemins*.



**Votre plan climat
passe aussi par la
mobilité.**



Notre expertise-conseil

- Plans de mobilité sur mesure
- Diagnostic complet
- Recommandations et plans d'action
- Accompagnement à la mise en œuvre et la recherche de financement

Le transport collectif et le transport actif contribuent à réduire les émissions de GES tout en améliorant la qualité de vie, en optimisant l'utilisation des infrastructures et en favorisant l'adaptation de votre municipalité aux changements climatiques.

**Faites de la mobilité durable
un levier de votre plan climat.**

**Contactez-nous au
info@rcem.quebec**

De même, près de 200 intervenant(e)s provenant de plus d'une vingtaine d'organismes du territoire ont suivi des formations en compétences interculturelles. Sept lieux de la MRC (écoles, bibliothèques, etc.) ont même accueilli une exposition itinérante développée par de jeunes personnes immigrantes afin de montrer de quelles façons la diversité culturelle enrichit le quotidien des citoyen(ne)s de la région.

Le Diplôme avant la Médaille

La mission de l'association le DAM est d'accompagner les jeunes personnes immigrantes vers la réussite scolaire et l'intégration durable dans leur communauté.

Le DAM offre entre autres à sa clientèle des suivis individualisés et un programme de tutorat soutenu par des bénévoles issus de l'immigration. Les jeunes qui participent à ces ateliers, qui sont dispensés dans cinq écoles, peuvent échanger librement sur plusieurs aspects (identité, adaptation et relations interculturelles).

Afin de faciliter la participation des familles allophones arrivées au pays il y a moins de six mois à ses activités, le DAM a intégré dans ses communications adressées aux parents un code QR qui renvoie vers une traduction dans leur langue natale.

Finalement, les jeunes peuvent s'inspirer de modèles représentatifs alors que des tuteur(-trice)s et entraîneur(e)s du DAM sont eux-mêmes issus de l'immigration.

LES PROJETS DES FINALISTES

D'autres finalistes étaient également en lice pour chacune des deux catégories. Dans la catégorie Municipalités et MRC, il s'agissait de la MRC d'Abitibi-Ouest et de la MRC de Marguerite-D'Youville. INICI (Immigrer, Intégrer et Innover) et La Mosaïque - Association interculturelle d'accueil et d'intégration en Abitibi-Témiscamingue

étaient, quant à elles, finalistes dans la catégorie Organismes à but non lucratif. Voici une brève présentation de leurs projets.

MRC d'Abitibi-Ouest

Au moyen d'initiatives variées, la MRC d'Abitibi-Ouest a travaillé à offrir un milieu de vie accueillant et inclusif pour encourager les personnes immigrantes à s'établir durablement sur son territoire.

Afin de mobiliser sa collectivité dans ce domaine, la MRC a conçu notamment un plan d'action triennal en immigration et un guide d'accueil pour accompagner les nouveaux arrivant(e)s dans leur intégration. Elle a aussi mis sur pied une table de concertation composée de représentants des municipalités, d'employeurs, d'organisations et d'institutions du territoire.

Les personnes qui souhaitent s'établir dans la région sont invitées à consulter le portail Vivre.ao.ca, développé en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Ouest.

De plus, une variété d'activités récréatives, de sensibilisation et d'échange ont été conçues afin de favoriser les rapprochements interculturels. La MRC a également formé des ambassadeurs issus de l'immigration, ce qui a permis de mettre en lumière l'apport positif de ces personnes dans leur nouveau milieu de vie.

MRC de Marguerite-D'Youville

Pour la MRC de Marguerite-D'Youville, son développement territorial passe nécessairement par l'accueil et l'inclusion des personnes immigrantes. Pour y parvenir, elle a entre autres élaboré un Plan d'action en valorisation de la diversité culturelle, et une Déclaration d'interculturalité régionale composée de divers volets, dont l'intégration et la pleine participation.



Les lauréats et finalistes du prix Ulrick-Chérubin 2026 en présence de François Bonnardel, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et de deux membres du jury de sélection, aussi membre du conseil d'administration de la FQM.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographe

Les parcours de personnes immigrantes bien établies, issues de six municipalités, ont également été présentés dans la série médiatique, *Vu et reconnu*. En plus de donner de la visibilité à ces nouveaux arrivant(e)s, cette initiative a permis de renforcer leur sentiment d'appartenance.

De même, une tournée a été organisée par la MRC, au cours de laquelle son équipe a rendu visite aux organismes partenaires accueillant les personnes immigrantes afin de leur remettre un outil de référencement.

Dans les municipalités de la MRC, des cercles d'apprentissage interculturels ont été créés. Enfin, la MRC s'assure que les élu(e)s, les citoyen(ne)s et les intervenant(e)s soient outillés concrètement afin de construire des pratiques inclusives et durables.

INICI (Immigrer, Intégrer et Innover)

En mettant de l'avant un maillage bidirectionnel entre les talents provenant de la diversité et les besoins de la société d'accueil, INICI adopte une approche ingénieuse en matière d'inclusion.

Les deux initiatives phares de l'organisme, *En route vers ma région* et le *Salon des demandeurs d'asile*, contribuent à créer des écosystèmes dans lesquels les personnes issues de l'immigration deviennent des bâtisseurs économiques et sociaux, qui participent pleinement à leur nouvelle collectivité.

Grâce au cadre rigoureux mis en place par INICI, basé sur sa Politique de maillage inclusif et son Plan d'action en régionalisation, les participant(e)s peuvent compter sur une transition sécuritaire, de l'hébergement temporaire à l'installation durable, ce qui aide à avoir une intégration réussie au sein des MRC.

Enfin, avec son leadership fédérateur, INICI agit comme un laboratoire d'innovation sociale. Par l'entremise de divers médias, tels des forums nationaux, l'organisme partage ses méthodes avec les acteurs du milieu.

La Mosaïque - Association interculturelle d'accueil et d'intégration en Abitibi-Témiscamingue

La Mosaïque est un organisme bien connu en Abitibi-Témiscamingue comme moteur d'inclusion et de vivre-ensemble. Les personnes immigrantes jouent un rôle clef afin d'être au cœur de l'action.

L'organisme a bâti sa réputation notamment par son approche basée sur la réciprocité. La société d'accueil est alors invitée à être partie prenante de l'accueil de ses nouveaux concitoyen(ne)s.

La Mosaïque a mis sur pied plusieurs initiatives afin d'humaniser les parcours migratoires, déconstruire les stéréotypes et renforcer l'inclusion au sein de la communauté. L'exposition *Souvenir migratoire*, le micro-ouvert du Mois de l'histoire des Noirs et la Journée de partage interculturel soulignant la Journée internationale des droits des femmes en sont de bons exemples.

Plusieurs entreprises et organismes peuvent aussi suivre des formations avec l'organisme, qui est devenu, au fil du temps, une référence auprès des institutions aux plans local, régional et provincial. ■

Ensemble pour réussir

Depuis 1877, Cain Lamarre façonne le paysage juridique en priorisant les besoins de sa clientèle. L'un des plus importants au Québec, le cabinet réunit près de 300 professionnel(le)s à travers ses 15 places d'affaires réparties dans l'ensemble de la province. Notre cabinet est reconnu pour sa compréhension unique des réalités régionales et municipales.

Notre équipe en droit municipal est votre alliée pour naviguer dans un environnement complexe et en constante évolution. Nous offrons des solutions stratégiques et adaptées pour soutenir efficacement les organisations publiques et privées.

Contactez-nous





MODELLIUM : LA TECHNOLOGIE MUNICIPALE PENSÉE PAR ET POUR LES MUNICIPALITÉS

Depuis près de 30 ans, Modellium poursuit une mission claire : simplifier le numérique en le concevant exclusivement pour les municipalités. Dans un secteur où les projets technologiques s'étirent et les budgets gonflent, l'entreprise a fait le choix de la spécialisation et ce pari se confirme chaque jour sur le terrain.

UNE HISTOIRE ANCRÉE DANS LA RÉALITÉ MUNICIPALE

Modellium est fondée en 1997 par Ossama Kettani, professeur d'université en gestion des opérations à l'université Laval. En 2018, son fils, Adam Kettani, formé en informatique et en psychologie et aujourd'hui vice-président de Modellium, rejoint l'entreprise et amorce un virage stratégique.

Au même moment, des directives provinciales encouragent les municipalités à se doter de solutions de communication de masse avec leurs citoyen(ne)s. Modellium saisit l'occasion. Dès 2019, l'entreprise lance ses premières solutions de communication, avant de développer une vision plus ambitieuse : un portail citoyen intégré centralisant l'ensemble des services municipaux en ligne.

DÉFAIRE LES PERCEPTIONS, LEVER LES FREINS

Sur le terrain, convaincre les municipalités de moderniser leurs outils numériques relève encore souvent du défi. Adam Kettani le reconnaît sans détour.

« Souvent, elles voient ça beaucoup plus gros que c'est. Le projet passe de mains en mains, les décisions s'étirent. Et parfois, il y a un attachement à des solutions existantes, même si elles ne répondent plus aux besoins. » - Adam Kettani, vice-président de Modellium

Face à ces résistances, Modellium offre des démonstrations concrètes des bénéfices. L'argument du délai de livraison joue souvent un rôle décisif, et pour cause : en seulement six semaines, Modellium transforme le site Web d'une municipalité en une vitrine numérique moderne, en récupérant le contenu existant et en l'intégrant aux fonctionnalités de base de la plateforme.

V+ PORTAIL CITOYEN : LA VITRINE NUMÉRIQUE DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Au cœur de l'offre de Modellium se trouve V+ Portail Citoyen, une suite d'outils de communication conçue pour simplifier la gestion de la relation citoyenne. Avec son interface conviviale, V+ Portail Citoyen devient bien plus qu'un simple site Web : c'est la vitrine numérique complète d'une municipalité.

La plateforme s'adapte aux réalités de chaque municipalité. Chacune peut opter pour la solution clé en main ou composer son expérience sur mesure, en sélectionnant uniquement les modules dont elle a besoin. Les fonctionnalités de base comprennent un site Web à l'image de la municipalité, des outils de communication de masse pour rejoindre rapidement la population, des mécanismes de consultation et participation citoyenne, et un système de requêtes en ligne pour simplifier le traitement des demandes. Des modules additionnels, comme la gestion des permis, la gestion des activités et loisirs, la gestion des requêtes interdépartementales et l'application mobile native viennent compléter l'offre selon les priorités locales.

UN PARTENARIAT STRUCTURANT AVEC LA FÉDÉRATION

Grâce à un partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités, Modellium peut rester branchée sur les réalités du terrain, affiner ses solutions et amplifier leur diffusion à travers le réseau municipal québécois. Depuis le début de 2025 seulement, une quarantaine de nouveaux projets ont été lancés par le biais de cette collaboration.

Bref, la transformation numérique n'a jamais été aussi accessible pour les municipalités et Modellium entend bien continuer à en ouvrir la voie. ■

En seulement six semaines, Modellium transforme le site Web d'une municipalité en une vitrine numérique moderne, en récupérant le contenu existant et en l'intégrant aux fonctionnalités de base de la plateforme.

L'INACTION COÛTE PLUS CHER QUE L'ACTION

Chaque dollar investi aujourd'hui dans des mesures d'adaptation peut rapporter jusqu'à 15 dollars en bénéfices dans les années à venir, selon un rapport de l'Institut Climatique du Canada. Pour passer de la réaction à la prévention, le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre aux municipalités québécoises du financement et du soutien pour acquérir les connaissances nécessaires afin de mettre en place des solutions adaptées à leur réalité locale.

LES RÉALITÉS CLIMATIQUES

Quand une urgence climatique survient, elle mobilise tout et tout le monde et elle relègue la planification à long terme au bas de la liste des priorités des élu(e)s, comme des équipes administratives.

Une autre saison estivale chaude incite les collectivités à réfléchir à leur adaptation future aux changements climatiques. Une étude récente de l'Institut national de la recherche scientifique révèle que les coûts intangibles liés à la chaleur extrême atteignent déjà 3,6 G\$ chaque été au Québec, un montant qui pourrait grimper à 17 G\$ d'ici 2050.

Selon l'Institut climatique du Canada, un investissement proactif de 4,1 G\$ par an dans l'adaptation aux changements climatiques, à l'échelle du pays, générerait des économies pouvant aller jusqu'à 8,6 G\$ annuellement.

Les municipalités du Québec abritent certaines des infrastructures les plus anciennes au Canada. Ces installations vieillissantes ne sont plus en mesure de faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme les pluies diluviennes ou la chaleur extrême.

L'adaptation aux changements climatiques est un acte de solidarité envers nos communautés. La chaleur extrême menace les résident(e)s les plus vulnérables, ceux et celles qui vivent ou travaillent dans des immeubles vieillissants et dans des quartiers dépourvus d'espaces verts. Investir dans des mesures d'adaptation comme la plantation de nouveaux arbres, l'installation de systèmes d'alimentation électrique de secours dans les infrastructures essentielles ou l'aménagement d'espaces de refroidissement, protège les résident(e)s, réduit les coûts de santé et renforce la résilience des communautés.

Les canicules font les manchettes, mais les inquiétudes liées aux risques d'inondations persistent. En août 2024, des communautés du Québec ont subi des inondations majeures, l'événement météorologique extrême le plus coûteux de l'histoire de la province.

Pour réduire les risques et les coûts liés aux inondations, les municipalités investissent dans des solutions qui absorbent et ralentissent les eaux pluviales avant qu'elles ne submergent les infrastructures locales. Des solutions comme les surfaces perméables, la restauration des milieux



Marieke Cloutier, directrice principale des programmes du Fonds municipal vert
Fédération canadienne des municipalités

humides et la plantation d'arbres permettent de limiter les dégâts causés aux routes, aux habitations et aux commerces.

SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

Alors que chaque municipalité québécoise s'efforce de définir ce que signifie l'adaptation aux changements climatiques au sein de sa collectivité, le Fonds municipal vert de la FCM apporte un soutien qui vient compléter les efforts actuels. Les municipalités peuvent transformer leurs plans en projets garantissant une résilience à long terme grâce au financement, à l'accompagnement, aux ressources et aux occasions d'apprentissage entre pairs.

Renforcez la résilience de votre collectivité, et ce, à un coût bien inférieur à celui des travaux d'urgence.

Explorez les occasions de financement pour votre municipalité au fondsmunicipalvert.ca/quebec. ■



Émilie Charbonneau, ing., M. Env., coordonnatrice en transition climatique et aménagement du territoire à la Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de la transition climatique
Fédération québécoise des municipalités

ET SI CHAQUE PROJET MUNICIPAL DEVENAIT UNE ACTION CLIMATIQUE?

Chronique rédigée dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale du gouvernement du Québec qui découle du Plan pour une économie verte 2030.



Un élément central consiste à éviter de simplement ajouter un projet climatique à la planification existante. Trop souvent, les actions d'atténuation et d'adaptation sont traitées comme des initiatives isolées, déconnectées des autres priorités municipales. Or, cette approche limite fortement leur portée. Pour être efficaces, les projets doivent être intégrés de manière transversale dans l'ensemble des champs d'action municipaux : urbanisme, infrastructures, mobilité, environnement, etc. Cette intégration permet non seulement d'assurer une meilleure cohérence des interventions, mais aussi de maximiser les retombées des investissements publics. En d'autres termes, l'adaptation climatique devient un levier structurant qui transforme la manière dont la municipalité planifie et agit, plutôt qu'un simple ajout thématique.

Prenons l'exemple d'une municipalité qui doit refaire un stationnement. Le plus simple et le moins coûteux serait d'asphalter la totalité du stationnement pour maximiser le nombre d'espaces disponibles pour les véhicules. Ce serait cependant une occasion ratée de mise en œuvre du plan climat.

En effet, l'intégration de différentes mesures permettrait à ce stationnement d'atteindre divers

En matière de lutte aux changements climatiques, les plans climat sont incontournables. Ils permettent aux municipalités d'établir le diagnostic des enjeux et des risques climatiques sur leur territoire et de déterminer leurs priorités. Toutefois, transformer ces plans en actions demeure un défi. Passer de la vision à la réalisation requiert une approche structurée et intégrée au sein de tous les services de la municipalité.

objectifs d'atténuation et de résilience climatique. L'aménagement de bassins végétalisés de rétention d'eau de pluie aiderait notamment à réduire les risques d'inondation, tout en diminuant l'effet d'îlot de chaleur. Cette gestion à la source du ruissellement contribuerait également à une baisse des quantités d'eau acheminées dans le réseau combiné qui collecte les eaux de pluie et les eaux usées. Il s'agirait d'un bénéfice appréciable, en particulier lors de fortes précipitations où le réseau est saturé.

L'ajout de casiers à vélos sécurisés, de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou encore d'espaces pour les véhicules offerts en autopartage favoriserait par ailleurs la mobilité durable dans le secteur.

En plus de rendre le site esthétiquement plus attrayant, les végétaux permettraient aussi d'éviter le fractionnement des couloirs de biodiversité, lesquels sont des voies de connectivité des habitats naturels essentielles à la résilience climatique.

Bien sûr, l'adoption du « réflexe climat » nécessite certaines initiatives de la part de la municipalité. En plus de proposer différentes activités de formation, sensibilisation et mobilisation à ses employé(e)s, l'utilisation d'une grille de critères à respecter lors de l'élaboration de nouveaux projets pourrait par exemple faciliter l'intégration systématique des objectifs climatiques dans l'action municipale.

Enfin, bien que les mesures de lutte aux changements climatiques puissent être perçues comme des coûts supplémentaires dans les projets, il est important de rappeler que plusieurs programmes de financement permettent de diminuer ces coûts pour les municipalités. À ce propos, la Fédération québécoise des municipalités offre à ses membres des tarifs subventionnés par l'entreprise du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL). Communiquez avec nous par courriel à ingenierie@fgm.ca pour en savoir davantage. ■

NOUVELLES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS EN MATIÈRE DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

À compter du 27 mai 2027, tout employeur devra mettre en œuvre de nouvelles mesures destinées à prévenir et à faire cesser les situations de violence à caractère sexuel.

En effet, le gouvernement du Québec a adopté, le 13 mai dernier, le *Règlement concernant les mesures pour prévenir ou faire cesser une situation de violence à caractère sexuel* (le « Règlement »), lequel impose aux employeurs la mise en place de mesures concrètes en matière de prévention de la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

Ce nouveau Règlement s'inscrit dans une tendance déjà bien établie de renforcement des obligations des employeurs en matière de santé psychologique et de prévention des risques psychosociaux. Il rappelle que la violence à caractère sexuel peut prendre diverses formes et se manifester autant sur les lieux du travail qu'à l'extérieur de ceux-ci, notamment lors d'activités sociales liées au travail ou par l'entremise de moyens technologiques comme les courriels, les messageries instantanées ou les médias sociaux.

Le Règlement impose d'abord aux employeurs une obligation d'information. Les renseignements transmis devront être adaptés au milieu de travail et portés à la connaissance de l'ensemble du personnel. Ces informations devront notamment porter sur les risques identifiés, les interactions susceptibles de mener à des situations de violence à caractère sexuel, les mesures de prévention mises en place ainsi que la procédure permettant de formuler une plainte ou un signalement.

Le Règlement établit également des exigences précises en matière de traitement des plaintes et des signalements. Les employeurs devront instaurer une procédure claire, décrivant les diverses étapes à suivre pour déposer une plainte ou effectuer un signalement, ainsi que les mécanismes de prise en charge applicables. Cette procédure devra être accessible dans le milieu de travail.

L'employeur devra également désigner une personne responsable de recevoir et de traiter ces plaintes. Cette personne devra agir avec impartialité et posséder les connaissances ainsi que les compétences nécessaires pour intervenir adéquatement dans ce type de dossier.

Le Règlement insiste aussi sur l'importance d'une prise en charge diligente. Les employeurs devront ainsi veiller à ce que le traitement d'une plainte ou d'un signalement ne cause pas de tort additionnel aux personnes concernées, par exemple en évitant qu'elles aient à revivre inutilement les événements ou qu'elles soient pénalisées pour avoir dénoncé la situation. Lorsque de nouveaux risques sont identifiés dans le cadre de l'enquête ou du traitement de la situation, des mesures de contrôle devront alors être mises en œuvre rapidement.

Par ailleurs, le Règlement prévoit également que dès le 27 mai 2028, les employeurs auront l'obligation de dispenser à tout employé(e) une formation visant la prévention de la violence à caractère sexuel, laquelle



M^e Philippe Asselin, avocat associé
Morency, Société d'avocats



M^e Émilie Thériault, avocate
Morency, Société d'avocats

devra être renouvelée tous les trois ans. Le Règlement énumère les sujets sur lesquels devra porter cette formation, notamment la définition de la violence à caractère sexuel, ses manifestations possibles, ses effets sur les personnes concernées, les obligations des employeurs et des employé(e)s ainsi que les ressources et recours disponibles. La formation devra également traiter des bonnes pratiques à adopter lorsqu'une personne est témoin ou informée d'une telle situation.

Ces nouvelles obligations offrent aux organismes municipaux une occasion de revoir et renforcer leurs pratiques. Il s'agit également d'une occasion appropriée pour revoir les politiques internes existantes, notamment celles relatives au harcèlement psychologique, afin de les adapter aux nouvelles exigences réglementaires. ■



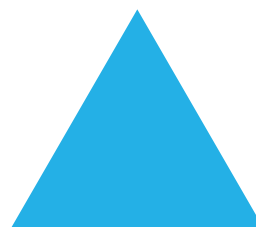
CONGRÈS
2026

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Faire du Québec, le Québec des régions

PRÉSENTÉ PAR

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec



24 AU 26 SEPTEMBRE

Activité reconnaissance précongrès le 23 septembre

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC



84^e CONGRÈS DE LA FQM : LES RÉGIONS MISES À L'HONNEUR

Avec comme thème *Faire du Québec, le Québec des régions*, le Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mettra de l'avant la force de toutes les régions qui composent la nation québécoise. Découvrez ce qui attend les acteur(-trice)s du monde municipal qui assisteront à ce grand rassemblement, les 24, 25 et 26 septembre prochains au Centre des congrès de Québec.

UNE PROGRAMMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DU MONDE MUNICIPAL

Du jeudi 24 au samedi 26 septembre prochain, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra, au Centre des congrès de Québec, la 84^e édition de son Congrès annuel. L'incontournable rassemblement du milieu municipal promet d'en mettre plein la vue aux congressistes avec de nombreux ateliers, la remise de prix prestigieux et des conférences sur des sujets de l'heure. À l'aube des élections du Québec, les chef(fe)s des partis politiques provinciaux viendront également partager leur vision des régions avec les élu(e)s.

UNE ACTIVITÉ PRÉ-CONGRÈS POUR METTRE EN LUMIÈRE L'ENGAGEMENT DES ÉLU(E)S

La veille du début officiel du Congrès, le mercredi 23 septembre, les congressistes seront invités à un cocktail de reconnaissance. Cette occasion soulignera l'engagement municipal des élu(e)s ayant cumulé plus de 20 ans de vie politique municipale. Le président de la FQM, Jacques Demers, remettra une plaque honorifique aux personnes honorées lors de cette soirée festive.

UNE PREMIÈRE JOURNÉE BIEN REMPLIE

L'ouverture officielle du Congrès aura lieu le jeudi 24 septembre, sous la présidence de Guy St-Pierre, maire de Manseau. Comme la tradition le veut, Jacques Demers, président de la Fédération, y prononcera son discours d'ouverture, mettant la table aux trois jours de Congrès consacrés aux priorités des régions, et ce, à l'aube des élections du Québec.

Les marques de reconnaissances décernées aux élu(e)s se poursuivront avec la remise de deux grands prix de la FQM : le Prix Jean-Marie-Moreau et le Prix Leadership municipal. Le premier vise à récompenser un élu(e) pour son engagement envers sa communauté. Le second souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu.

En prévision de la visite des chef(fe)s de partis politiques, les participant(e)s seront invités à un panel de discussion animé par Jean-Marc Léger, président de Léger Marketing, et Régis Labeaume,

ex-maire de Québec et chroniqueur politique à *La Presse*. Les conférenciers échangeront sur les préoccupations et les tendances des régions qui semblent se dégager en cette campagne électorale.

Pour finir en beauté cette première journée, les congressistes seront conviés au Cocktail du Salon affaires municipales. Cette soirée sera l'occasion de célébrer, dans une ambiance festive, les 40 ans du plus important rendez-vous dédié aux approvisionnements municipaux. Avec ses quelque 215 exposants, il s'agira même, cette année, de la plus grande édition de l'histoire du Salon de la FQM.

UNE VISITE DES CHEF(FE)S ATTENDUE ET UN HOMMAGE AUX FEMMES EN POLITIQUE

Le lendemain midi, le Congrès accueillera sans doute l'un des événements les plus attendus de cette édition : la visite des chef(fe)s des partis politiques en lice aux élections. À tour de rôle, ils exprimeront au public leurs priorités pour les régions. Rappelons qu'en mai dernier, la FQM leur avait transmis sa plateforme électorale renfermant ses demandes.

En soirée, la contribution des femmes sera mise de l'avant. Tout d'abord, le Prix Elsie-Gibbons sera remis à une élue ou un élu municipal en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes, notamment en politique municipale.

Marie-Ève Dicaire, ex-boxeuse professionnelle et conseillère municipale de la Ville de Terrebonne, s'adressera ensuite aux congressistes. Dans le

cadre de sa conférence, elle prodiguera des outils précieux pour aider les maire(sse)s et les conseiller(-ère)s municipaux à faire face aux défis



Marie-Ève Dicaire, ex-boxeuse professionnelle et conseillère municipale de la Ville de Terrebonne, présentera sa conférence intitulée *La réussite : un combat de plusieurs rounds*.
Mention de source : gracieuseté

professionnels et personnels de la vie.

UNE GRANDE CONFÉRENCE SUR L'IA POUR TERMINER EN FORCE LE CONGRÈS

Pour clore ces trois jours riches en discussions, en réseautage et en apprentissage, le Congrès proposera une grande conférence sur un sujet de l'heure : l'intelligence artificielle et le milieu municipal. Julien Billot, président-directeur général de *Scale AI*, échangera avec Roch Dumont, directeur

général adjoint – technologies de l'information et développement logiciel à la FQM, sur les différentes facettes de l'intelligence artificielle (IA) afin de démystifier les idées reçues. Les conférenciers aborderont entre autres la délégation de décisions



Julien Billot, président-directeur général de Scale AI, coanimera la Grande conférence sur l'intelligence artificielle.
Mention de source : gracieuseté

à l'IA. Ils répondront aux questions du public pour alimenter la discussion.

ENTREVUE AVEC LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONGRÈS, GUY ST-PIERRE

Auparavant vice-président du Congrès 2026 de la FQM, Guy St-Pierre en est devenu son président dans les derniers mois, succédant ainsi à Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie, ayant annoncé sa décision de se présenter comme candidate aux élections québécoises d'octobre prochain. C'est avec plaisir que nous avons pu nous entretenir avec M. St-Pierre sur son nouveau rôle.

Comment vous sentez-vous d'être devenu le nouveau président du prochain Congrès de la FQM?

En tant que vice-président du 84^e Congrès, je devais normalement devenir le président de la prochaine édition. Mais lorsque j'ai appris le départ de Meggie Richard, j'ai été ravi de lui succéder un peu plus tôt que prévu. À titre de vice-président, j'assistais déjà aux réunions de la commission du Congrès, l'organe responsable de chapeauter la programmation du Congrès, ce qui fait que j'étais déjà bien au fait des orientations de cette édition. J'ai donc été capable de prendre la balle au bond



Guy St-Pierre, maire de Manseau, est le nouveau président du 84^e Congrès de la FQM.

Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographe

assez rapidement, d'autant plus que l'équipe du personnel de la FQM me soutient dans mes fonctions. Les employé(e)s réalisent un travail fantastique pour organiser cet impressionnant

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE

Mes Claude Jean, Yves Boudreau, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Valérie Savard, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Shannon Soult, Arthur Giroux

COMPÉTENCE

COLLABORATION

RESPECT

418 658-9966

tremblaybois.ca

rassemblement, ce qui me permet d'accomplir mes tâches beaucoup plus facilement.

Cela dit, je suis quand même déçu du départ de Meggie. Sa bonne humeur, ses propositions et son dynamisme pour l'organisation, autant au Congrès, au conseil d'administration que dans les différentes commissions auxquelles elle siégeait, nous manqueront assurément! Je suis cependant très enthousiaste de devenir le président du 84^e Congrès.

Pour vous, que représente le Congrès de la FQM?

Le Congrès permet aux élu(e)s municipaux d'aller chercher de l'information en participant à de nombreuses formations sur une foule de sujets. C'est aussi une bonne occasion pour rencontrer d'éventuels nouveaux fournisseurs au Salon affaires municipales.

Il y a également l'assemblée annuelle de la FQM, au cours de laquelle les membres de la Fédération décident, avec les autres élu(e)s, des grandes orientations de l'organisation. Il s'agit d'une excellente tribune pour exposer son point de vue, surtout cette année, alors que le thème du Congrès est *Faire du Québec, le Québec des régions*.

N'oublions pas non plus le réseautage. Comme le Congrès réunit des centaines d'élu(e)s provenant des quatre coins du Québec, ceux-ci peuvent partager avec des collègues d'autres régions leur réalité. Ils peuvent aussi s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans différents domaines, notamment en aménagement du territoire.

Pourquoi les élu(e)s devraient-ils participer à cet événement, cette année?

L'édition 2026 est un peu particulière, car elle précède de quelques semaines les élections provinciales. On aura donc la visite des chef(fe)s de partis qui viendront à tour de rôle exposer leurs idées et projets pour les régions dans les années à venir. On s'attend à avoir de leur part des engagements clairs, nets et précis au bénéfice de nos gouvernements de proximité.

Ça varie en fonction de l'emploi du temps des chef(fe)s, mais il arrive souvent qu'ils prennent quelques minutes, avant ou après leur allocution, pour discuter de manière informelle avec les participant(e)s. Ces brèves rencontres sont toujours très appréciées, car rarement les élu(e)s municipaux ont la chance d'échanger en face à face avec des chef(fe)s de partis.

Quelles sont les autres activités à ne pas manquer?

Personnellement, j'attends avec impatience la conférence de Marie-Ève Dicaire. Cette ex-boxeuse professionnelle aura sûrement des paroles inspirantes pour le public. J'ai aussi hâte d'assister à la cérémonie de remise du Prix Elsie-Gibbons, un moment toujours plein d'émotions.

Pour les élu(e)s qui en ont besoin, le Congrès met également à leur disposition des consultations

juridiques sans frais avec des avocats. C'est l'occasion idéale pour poser ses questions à des juristes spécialisés en droit municipal.

La Grande conférence du samedi matin est une autre activité à ne pas manquer. Dans un avenir rapproché, le monde municipal sera probablement obligé de travailler avec cette technologie (l'IA). Cependant, il faut que ce soit fait de manière intelligente, et que ça ne vienne pas alourdir notre quotidien. Je crois que les deux conférenciers, Julien Billot et Roch Dumont, nous aideront à y voir plus clair. Le format d'échanges avec les participant(e)s risque de mettre en lumière des enjeux parfois méconnus de l'intelligence artificielle aussi.

Que souhaitez-vous que les gens retiennent du Congrès 2026?

J'aimerais qu'ils repartent inspirés par de nouvelles idées et motivés à continuer à effectuer leur merveilleux travail dans leur communauté respective. À l'instar des autres événements organisés par la FQM, le Congrès a été pensé entièrement pour eux. Je veux qu'ils sachent que c'est leur Congrès. ■

Le Congrès permet aux élu(e)s municipaux d'aller chercher de l'information en participant à de nombreuses formations sur une foule de sujets. C'est aussi une bonne occasion pour rencontrer d'éventuels nouveaux fournisseurs au Salon affaires municipales.



COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Accès 24/7 sans dépendance des services postaux

 **PG Solutions**
www.pg solutions.com

LA COMMISSION DU CONGRÈS : UN APPORT IMPORTANT

Un événement d'envergure comme le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prend plusieurs mois à préparer, en plus de mobiliser beaucoup de personnes. Il y a, bien sûr, les employé(e)s de la Fédération, notamment des services des politiques, de la direction générale et des communications et du marketing, mais également les membres de la commission du Congrès. Cet organe joue un rôle indispensable au bon déroulement du plus grand rassemblement annuel dédié au monde municipal.

UNE COMMISSION REPRÉSENTATIVE DU MONDE MUNICIPAL

La commission du Congrès est formée de huit membres issus du monde municipal, dont plusieurs administrateur(-trice)s de la FQM. Sa composition change d'une année à l'autre. C'est encore plus vrai pour la présente édition. En effet, de nouveaux maire(sse)s, préfet(-ète)s et conseiller(-ère)s municipaux ont été élus aux quatre coins du Québec à la suite des élections municipales de novembre 2025, ce qui a conduit au renouvellement du conseil d'administration de la FQM.

Comme dans les précédentes éditions, elle est d'abord formée du président et de la vice-présidente du Congrès. Cette année, il s'agit respectivement du maire de Manseau, Guy St-Pierre, et de la mairesse de Saint-Jean-Baptiste et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, Marilyn Nadeau. Elle est complétée par le président de la précédente édition, dans ce cas-ci de Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet de la MRC de Charlevoix, ce qui permet une transition en douceur. À titre de président de la FQM, Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, siège automatiquement sur cette commission.

À l'instar de l'édition 2025, le représentant des municipalités bilingues fait partie de la commission. Il s'agit cette année de Jody Stone, maire de Stanstead, qui succède à Scott Pearce, ex- maire du Canton de Gore et ex-préfet de la MRC d'Argenteuil.

Il est important de noter que le vice-président(e) d'un Congrès de la FQM devient généralement le président(e) de l'édition suivante. Cette façon de faire permet à l'élu(e) municipal de s'immerger au cœur du Congrès

et de prendre ses marques en vue d'assurer ensuite la présidence de cet événement de grande ampleur.

En plus de membres de la FQM, la commission accueille des personnes provenant d'autres organisations municipales. Bien que le Congrès soit en grande partie visité par des élu(e)s (environ 80 %), de nombreux directeur(-trice)s généraux participent également à l'événement. Cela permet de s'assurer que la programmation leur conviendra aussi. Cette année, deux membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), sa présidente, Brigitte Vachon, greffière-trésorière d'Ange-Gardien, et son directeur général, Marc-André Pâlin, ainsi que le président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), Jean-Maxime Dubé, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette, siègent à la commission.

UNE VISION STRATÉGIQUE POUR L'ÉVÉNEMENT PHARE DE LA FQM

Quels seront les principaux enjeux du Congrès? Quelles seront ses orientations? Qui seront ses invités? Voilà quelques-unes des questions auxquelles doivent répondre les membres de la commission dans les mois précédant la tenue du plus important rassemblement municipal du Québec.

Lors de leurs différentes rencontres, ils statuent notamment sur la programmation, les grandes conférences et l'image globale du Congrès.

Leur participation essentielle à cet événement phare de la Fédération permet de s'assurer que ce dernier comblera réellement les besoins des congressistes afin d'en faire une expérience mémorable, enrichissante et inoubliable pour tout le monde. ■

Membres de la commission du Congrès 2026

Guy St-Pierre, président du Congrès 2026, administrateur de la FQM et maire de Manseau
Marilyn Nadeau, vice-présidente du Congrès 2026, administratrice de la FQM, mairesse de Saint-Jean-Baptiste et préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Michaël Pilote, président du Congrès 2025, administrateur de la FQM, maire de Baie-Saint-Paul et préfet de la MRC de Charlevoix
Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
Brigitte Vachon, présidente de l'ADMQ, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Ange-Gardien
Marc-André Pâlin, directeur général de l'ADMQ
Jody Stone, administrateur de la FQM représentant les municipalités bilingues et maire de Stanstead
Jean-Maxime Dubé, président de l'ADGMRCQ, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette

LE CONGRÈS 2026 : LIEU PAR EXCELLENCE POUR DES ÉCHANGES MÉMORABLES

Cette année encore, plus de 2 000 personnes provenant de toutes les régions sont attendues, du jeudi 24 au samedi 26 septembre 2026, au Centre des congrès de Québec dans le cadre du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Ces élu(e)s, directeur(-trice)s généraux et professionnel(le)s municipaux se rendront dans la capitale nationale pour se former, apprendre et s'inspirer. Ils pourront également profiter de leur présence pour s'adonner à une activité tout aussi importante : le réseautage.

DES ÉVÉNEMENTS EN SOIRÉE POUR ÉCHANGER

À l'instar des éditions précédentes, la FQM a prévu plusieurs moments pour permettre aux congressistes de tisser des liens et d'échanger sur leurs réalités avec des personnes issues du même univers. Alors que ce Congrès sera le premier Congrès post-élections municipales, l'occasion sera toute désignée pour tisser de nouveaux liens entre les congressistes, composés de nombreux nouveaux élu(e)s.

En marge du Congrès, le mercredi 23 septembre, il y aura d'abord l'activité de reconnaissance. Lors de cette soirée festive, les élu(e)s ayant cumulé 20 ans ou plus de service municipal seront honorés par la remise d'un Méritas par le président de la FQM, Jacques Demers. Cette soirée hommage sera accessible à l'ensemble des participant(e)s du Congrès. Qu'ils soient en politique depuis longtemps ou élus depuis peu, ce type de reconnaissance permet d'illustrer le remarquable engagement de nombreuses personnes qui s'engagent de façon concrète pour leurs concitoyen(ne)s.



Des congressistes discutent lors du Congrès 2025 de la FQM.
Mention de source : Amélie Caron – Amelieshoots photographie



Les cocktails du Congrès sont une bonne occasion pour réseauter.
Mention de source : Amélie Caron – Amelieshoots photographie

Durant le Congrès, deux cocktails sont également prévus, le jeudi et le vendredi en fin de journée. Très appréciées des congressistes, ces activités favorisent les rencontres entre collègues originaires de différentes régions afin de discuter de leurs réalités, de leurs enjeux et de leurs bons coups.

RENCONTRER DE NOUVEAUX FOURNISSEURS

Le Salon affaires municipales – qui souligne son 40^e anniversaire en 2026 – est une autre belle occasion offerte aux congressistes pour développer des relations. Avec plus de 200 emplacements d'exposition, l'événement permet aux participant(e)s de rencontrer des fournisseurs provenant d'une foule de domaines. Le Salon accueille d'ailleurs un bloc gouvernemental afin de discuter directement avec des représentant(e)s de ministères et de sociétés d'État. De même, les visiteur(-euse)s peuvent se rendre dans la zone réservée à la FQM pour découvrir les nombreux services de la Fédération.

Que dire également de la cinquantaine d'ateliers et de panels proposés durant le Congrès! Les participant(e)s auront le loisir de poser leurs questions à des expert(e)s à l'occasion de ces formations. Certaines adoptent même une formule participative encourageant les personnes présentes à travailler ensemble sur des cas pratiques.

En cette année électorale, le Congrès accueillera aussi les chef(fe)s des partis politiques québécois qui présenteront chacun et chacune leur vision pour les régions. Ces moments privilégiés donnent souvent lieu à des conversations informelles, avant ou après les conférences, entre des représentant(e)s des paliers municipal et provincial.

Bref, encore une fois cette année, le Congrès de la FQM promet d'être un terrain propice aux échanges, aux discussions et aux tissages de liens forts entre les différents acteur(-trice)s du monde municipal. C'est l'événement à ne pas manquer pour élargir son réseau. ■

Merci à nos partenaires

Présentateur du Congrès

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Responsabilité sociale

energir

Salon affaires municipales

Q *Hydro*
Québec

Partenaire majeur

Québec 

Partenaires

ALTO

Bélanger Sauvé

Bell

Cain Lamarre

Canadien National (CN)

Desjardins

Dunton Rainville - Avocats et notaires

EDF solutions électriques

Global Philanthropic Canada

Loranger Marcoux, avocats S.E.N.C.R.L.

Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

Municonseil avocats inc.

Société de contrôle Johnson Canada

Solotech

Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.

Tremblay Bois avocats

VARS, une division de
Raymond Chabot Grant Thornton

Pour toutes les informations sur le Congrès, visitez le fqm.ca/evenements/congres-fqm.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
info@fqm.ca



LE SALON AFFAIRES MUNICIPALES CÉLÈBRE SES 40 ANS

Les jeudi 24 et vendredi 25 septembre prochains, le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueillera, une fois de plus, le Salon affaires municipales à l'intérieur même du Centre des congrès de Québec. Cette année, le plus grand rassemblement annuel dédié à l'approvisionnement municipal soulignera son 40^e anniversaire. Pour l'occasion, plusieurs nouveautés sont prévues, dont un kiosque dédié au projet de Clini Bus.

UN SALON TOUJOURS AUSSI POPULAIRE

Pour une troisième année consécutive, le Salon affiche complet, c'est-à-dire que tous les emplacements d'exposition ont été vendus avant le début du Congrès. « Nous en sommes fort heureux et ça démontre la popularité de notre événement annuel. Nous avons même des entreprises sur une liste d'attente si un kiosque se libérait finalement », déclare Carolynne Turgeon, coordonnatrice au service aux membres et aux partenariats à la FQM.

Comment expliquer une telle popularité? « Je pense que c'est l'effet d'engouement », explique M^{me} Turgeon. Selon elle, le président de la FQM, Jacques Demers, intervient de plus en plus dans les médias, ce qui contribue à faire connaître davantage la Fédération auprès de la population, ainsi que des entreprises et organismes à but non lucratif.

DES AVANTAGES POUR LES EXPOSANTS...

Pour les exposants, prendre part à un événement comme le Salon apporte plusieurs bénéfices. « J'entends souvent que les gens se font de bons



Carolynne Turgeon, coordonnatrice au service aux membres et aux partenariats à la FQM, lors du Congrès 2025 de l'organisation.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

contacts et que c'est un des meilleurs salons auxquels ils assistent», soutient la coordonnatrice.

Il faut dire qu'en participant au Salon, les organisations peuvent s'adresser directement aux

municipalités et aux MRC de toutes les régions du Québec sans avoir à s'inscrire comme lobbyiste.

De plus, les exposants gagnent beaucoup de temps, car ils n'ont pas à faire le tour individuellement

Coorganisateur MRC de Québec 20 OCTOBRE COLLOQUE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Événements organisés par Réseau Environnement VILLE DE QUÉBEC Grand partenaire des événements	21 OCTOBRE SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU Ville hôte Victoriaville
📍 LIEU : HÔTEL LE VICTORIN DE VICTORIAVILLE 📅 20 & 21 OCTOBRE PLUS D'INFOS SUR RESEAU-ENVIRONNEMENT.COM		

des municipalités pour présenter leurs services ou produits. Même si aucune transaction n'est conclue, les organisations ont un premier contact avec les élu(e)s susceptibles d'engendrer, dans les semaines suivantes, une belle collaboration.

Preuve que le Salon est apprécié par les exposants, environ 60 % d'entre eux renouvellent leur inscription d'une année à l'autre. Pour les visiteur(-euse)s, cela permet d'avoir un bon compromis entre stabilité et nouveautés, car ils sont assurés de découvrir des produits et services inédits à chaque nouvelle édition.

... ET LES CONGRESSISTES!

Assister au plus grand événement du genre offre évidemment de nombreux avantages pour les élu(e)s. Le Salon constitue d'abord une belle occasion pour eux de découvrir, sous un même toit, une large gamme de produits et de services pour leur municipalité. Selon M^{me} Turgeon, les municipalités qui font déjà affaire avec un fournisseur ont aussi le loisir de comparer les autres offres du marché avec les compétiteurs présents.

Accueillant cette année plus de 215 exposants, le Salon est l'endroit par excellence pour discuter avec des représentant(e)s d'entreprises et d'organismes provenant d'une foule de domaines, dont la gestion et le traitement des eaux, les technologies de l'information et l'intelligence artificielle, l'environnement et la construction. Cinq véhicules lourds seront également en exposition.

De même, les congressistes sont invités à se rendre à l'Espace FQM pour découvrir les différents services de la Fédération, ainsi qu'au bloc gouvernemental pour poser leurs questions directement à des représentant(e)s de neuf ministères et organismes gouvernementaux présents.

« Les visiteur(-euse)s peuvent vraiment aller s'informer sur ce qui se fait sur le marché. Parfois, ils ont des besoins, puis ils n'ont pas nécessairement le temps d'appeler toutes les entreprises qui pourraient convenir. En les ayant sur place, c'est facile d'aller en voir quelques-uns, de ramasser des dépliants, de prendre de l'information et de ramener le tout au directeur général », avance M^{me} Turgeon.

Comme beaucoup de maire(sse)s présents au Congrès proviennent de petites municipalités, ils sont souvent accompagnés des conseiller(-ère)s municipaux et du directeur(-trice) général : « Toute l'équipe décisionnelle est parfois sur place, ce qui permet de rendre le processus un peu plus rapide. »

DEUX AGORAS POUR S'INFORMER

À l'intérieur même du Salon, il y aura deux agoras, commanditées par Global Philanthropic Canada et le Canadien National (CN), qui proposeront des conférences sur divers sujets, telles que l'utilisation de la philanthropie pour financer les infrastructures municipales, le bois comme levier municipal pour réduire le carbone intrinsèque, la sécurité en matière de transport ferroviaire et les femmes en entretien et travaux publics dans les municipalités.

Pour souligner le 40^e anniversaire du Salon, un cocktail aura aussi lieu, le jeudi soir, à l'intérieur même de la salle d'exposition. Cette soirée permettra aux congressistes et aux exposants de socialiser dans un cadre décontracté.

CLINI BUS – COUP DE POUCE SANTÉ

Le CLINI BUS – COUP DE POUCE SANTÉ fait partie des nouveaux exposants que pourront découvrir les visiteur(-euse)s, cette année. Il s'agit d'un projet de clinique mobile de services de santé de proximité conçu pour être complémentaire à l'offre de soins actuelle. Ce type de service s'adresse en particulier

aux personnes qui vivent dans des milieux où les services sont moins accessibles.

« Le kiosque, situé au numéro 1007, offrira aux visiteur(-euse)s l'occasion d'échanger avec notre équipe, de poser leurs questions et d'obtenir de l'information détaillée sur le projet, ses objectifs et ses services », précise Line Légaré, vice-présidente Partenariat et relations d'affaires.

La visite permettra aux congressistes de visualiser le tout premier Clini Bus en format vidéo. Entièrement aménagé et accessible aux personnes à mobilité réduite, ce véhicule comprendra notamment trois salles de consultation permettant d'offrir différents services de santé directement dans les communautés. « Cette visite permettra de constater le professionnalisme du projet, la qualité des installations et le potentiel de cette solution innovante pour améliorer l'accès aux soins partout au Québec », ajoute M^{me} Légaré.

La représentante de l'organisation espère que les visiteur(-euse)s auront la conviction, après leur visite, que ce projet est une solution concrète, humaine et innovante pour améliorer l'accès aux soins de proximité partout au Québec.

« Nous espérons également créer un véritable engouement autour de ce projet mobilisateur, en démontrant que les municipalités peuvent jouer un rôle clé dans son déploiement au bénéfice de leurs citoyen(ne)s », indique M^{me} Légaré.

Ce type d'initiative offre en effet plusieurs avantages aux régions en rapprochant les soins des populations, en soutenant le maintien à domicile, en réduisant certaines pressions sur le réseau de la santé et en contribuant à des communautés plus attractives, dynamiques et en santé. ■



**Économisez
grâce à des tarifs
d'assurance auto
et habitation
offerts juste
pour vous**



lapersonnelle.com/fqm
1 888 476-8737



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte uniquement au Québec. La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.

LES INDISPENSABLES ATELIERS POLITIQUES DU CONGRÈS

À l'instar des précédentes éditions, le Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueillera dans sa programmation des ateliers politiques. Portant sur des sujets de l'heure, ces ateliers sont cruciaux pour la FQM. Ils se traduisent souvent en résolutions qui permettent d'orienter les décisions de la Fédération.

Les thèmes des ateliers politiques sont élaborés par la Direction des politiques, en collaboration avec les autres instances de la Fédération. Ces ateliers rassembleront, entre autres, des représentant(e)s des différents partis politiques provinciaux qui doivent présenter leur point de vue et débattre de leurs idées avec les participant(e)s.

Cette année, les thèmes sont grandement inspirés de la [plateforme électorale de la FQM](#)¹. Présenté en mai dernier, le document regroupe les cinq grandes priorités des régions.

Les chef(fe)s des partis réagiront à ces demandes et présenteront leur vision générale pour les régions lors du Congrès. Trois priorités seront ainsi abordées lors des ateliers politiques, ce qui permettra d'aller encore plus en profondeur dans les réflexions.

LES ATELIERS POLITIQUES DU CONGRÈS 2026

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des PME

Les dernières campagnes électorales ont donné lieu à de nombreux engagements formels visant à alléger le fardeau administratif du monde municipal. Même s'il y a eu des rapports et des lois, le fardeau a malheureusement continué de croître. Pour renverser la tendance, la FQM a demandé, dans sa plateforme électorale, d'imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises (PME).

Lors de cet atelier politique, des représentant(e)s des partis politiques présenteront leurs engagements en la matière. Ils échangeront avec les participant(e)s sur les façons de réduire les contraintes administratives imposées aux communautés.

Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

Le Québec accuse un important déficit de maintien des infrastructures de 49,6 G\$. Pour financer la réfection des infrastructures municipales essentielles, la FQM a proposé, dans sa plateforme électorale, la création d'un fonds national spécial générant des investissements d'au moins 25 G\$ sur dix ans.

Les élu(e)s seront invités à échanger avec les représentant(e)s des partis politiques sur les moyens de réduire ce déficit. Ces derniers partageront également avec les participant(e)s leurs idées pour revoir les normes, les obligations et les mécanismes de planification ajoutés par les ministères et organismes au fil des années.

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

L'ensemble du Québec est touché de plein fouet par le déclin démographique. À preuve, 12 de ses 17 régions administratives enregistrent un nombre de décès supérieur au nombre de naissances. Ajoutons à cela que 62,8 % des nouveaux arrivant(e)s se sont installés



Les ateliers politiques sont des activités mobilisatrices. Photo tirée du Congrès 2025 de la FQM.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

dans les villes de Montréal, Laval et Québec, en 2024-2025, alors que leur poids démographique combiné représente 38 % de la population québécoise.

Cet atelier politique portera sur les engagements des partis politiques afin de maintenir le poids démographique des régions. Il sera question de

décentralisation des programmes et des services d'accueil, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivant(e)s, ainsi que de construction de nouvelles habitations à coût moindre pour faire face à la pénurie de logements en région. ■

fom.ca/enieux/presentation/plateforme-municipale-2026

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.



Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257



evaluation@spevaleurassurable.com



www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant** !



RECONNU
PAR LES
ASSUREURS

Partout au Québec



Mention de source : Cap-Saint-Ignace, DanielTPhoto

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES RÉGIONS

Quels seront les enjeux des régions pour les années à venir? Comment le prochain gouvernement y fera-t-il face? À l'aube des élections du Québec, nous nous penchons sur ces questions. Vous pourrez d'abord consulter les cinq grandes priorités du monde municipal formulées dans la plateforme électorale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) lancée ce printemps. Dans un deuxième temps, vous pourrez en apprendre plus sur les propositions des chef(fe)s des partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain, venus s'exprimer lors de notre plus récente Assemblée des MRC.

LES CINQ PRIORITÉS DES RÉGIONS

À l'occasion de l'Assemblée des MRC de mai 2026, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté sa plateforme *Faire du Québec, le Québec de toutes les régions* aux chefs des principales formations politiques en lice aux élections du Québec d'octobre prochain. Fruit d'une vaste démarche de consultation menée auprès de plus de 200 élu(e)s municipaux provenant de toutes les régions du Québec, cette plateforme reflète les préoccupations concrètes des communautés locales et régionales.

Pour s'assurer que les propositions de la FQM soient arrimées avec les préoccupations des citoyen(ne)s des régions, elle a également mandaté la firme Léger pour sonder la population vivant dans les municipalités de 100 000 habitant(e)s et moins.

CINQ DEMANDES POUR PERMETTRE AUX RÉGIONS DE FAIRE FACE AUX DÉFIS QUI LES ATTENDENT

Dans les prochaines années, les régions devront faire face à de multiples défis. Mentionnons à titre d'exemple l'impact des tarifs douaniers imposés par les États-Unis qui causent déjà bien des maux de tête aux petites et moyennes entreprises québécoises. Les municipalités et MRC devront aussi composer avec un vieillissement démographique parfois plus important que dans les grands centres et un sous-financement chronique des infrastructures publiques.

Dans ce contexte particulier, la FQM a formulé les cinq demandes suivantes aux partis politiques :

1. Imposer un moratoire sur toute nouvelle mesure augmentant le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises;
2. Conclure un nouveau pacte fiscal municipal, incluant la création d'un fonds national spécial générant des investissements d'au moins 25 G\$ pour rebâtir les infrastructures municipales essentielles (eau potable, eaux usées, routes et voirie structurantes);
3. Garantir aux régions un apport suffisant de nouveaux arrivant(e)s afin de maintenir leur poids démographique et soutenir leur vitalité économique;



Le fardeau administratif auquel les organisations municipales sont soumises devient insoutenable.
Mention de source : Envato

4. Transférer 5 000 emplois publics supplémentaires en région et assurer un accès réel à des services publics de proximité;
5. Compléter la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire habité, notamment dans les corridors routiers, ainsi que les secteurs isolés et à risque.

PRIORITÉ 1 – RÉDUIRE LE FARDEAU ADMINISTRATIF DES MUNICIPALITÉS ET DES PME

Lors des dernières campagnes électorales, les partis politiques ont fait la promesse de diminuer les règles et les normes applicables aux municipalités, aux entreprises et aux citoyen(ne)s.

Hélas, les partis n'ont pas tenu leurs promesses. Certes, de nombreux projets de loi ont été déposés afin d'alléger les règles, mais, concrètement, c'est

l'effet inverse qui s'est produit pour les municipalités et les entreprises.

Comme il n'y a pas de véritable vision gouvernementale globale et cohérente, les ministères et les organismes continuent d'élaborer de nouvelles règles, souvent accompagnées de contrôles, de pénalités et de redditions de comptes, pour tous et toutes.

Cette lourdeur administrative a malheureusement un effet bien réel sur la population, car elle freine la réalisation de projets porteurs et bénéfiques pour les communautés.

Devant ce constat, la FQM demande d'imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmenterait le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises.

PRIORITÉ 2 – INVESTIR DURABLEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ESSENTIELLES

Ce n'est un secret pour personne : les infrastructures québécoises sont dans un mauvais état, la faute d'un manque chronique de financement dans ce domaine. En effet, le déficit de maintien des infrastructures est évalué à 49,6 G\$ en 2025 et, selon l'Ordre des ingénieurs, la majorité (80 %) des ingénieur(e)s expriment un niveau de préoccupation très élevé concernant l'état des infrastructures municipales.

Il est évidemment primordial de prendre soin de ces infrastructures, mais il ne faut pas seulement les réparer à l'identique. La FQM croit que les interventions doivent intégrer des critères d'adaptation et de durabilité, en plus de prendre en compte les impacts des changements climatiques (pluies intenses, sécheresses, inondations, etc.).

Pour permettre la réalisation de ces travaux essentiels, la FQM propose la création d'un pacte national qui contribuerait grandement à l'atteinte de cet ambitieux objectif en soutenant durablement l'investissement dans les infrastructures municipales essentielles.

Estimée à au moins 25 G\$, cette initiative majeure pour le monde municipal reposerait sur :

- La création d'un fonds national spécial (12,5 G\$);
- Une augmentation de la redevance actuelle sur l'utilisation industrielle de l'eau (2,45 G\$);
- Les sommes dédiées à l'eau du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 pour les municipalités (5 G\$);
- Des contributions des municipalités.

Plus précisément, le fonds spécial serait géré par une agence associant le monde municipal. Avec les



Les infrastructures québécoises sont dans un mauvais état, la faute d'un manque chronique de financement dans ce domaine.
Mention de source : Envato

adaptations nécessaires, un modèle comme la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) pourrait être une bonne option. Son financement s'échelonnerait sur une période de 25 ans et se ferait en grande partie au moyen de trois mesures.

1. Utiliser les augmentations à venir de la taxe sur les services publics

Depuis 1997, la taxe sur les services publics (TSP) s'adresse aux entreprises exploitant des réseaux de télécommunication, de distribution de gaz, ou de production, transmission ou distribution d'énergie électrique qui sont exemptées de l'impôt foncier municipal.

Contrairement à l'ancienne taxe sur le gaz et l'électricité (TGE), les municipalités n'ont toutefois pas droit de recevoir ses revenus. La TSP doit être modifiée afin que les municipalités puissent percevoir une partie de ses revenus alors que

les taux seront augmentés dès 2027. Cette modification permettrait une injection de 250 M\$ par année sur 25 ans pour le financement du fonds spécial.

2. Utiliser la marge de l'impôt foncier rendue disponible à la suite du plafonnement de la taxe scolaire

Depuis 2018, la taxe scolaire est plafonnée, ce qui prive le gouvernement de plusieurs milliards de dollars. La FQM croit que le gouvernement pourrait demander un effort spécial aux Québécois(es), pour une période déterminée, en établissant une contribution minimale exceptionnelle basée sur l'impôt foncier. Les sommes dégagées grâce à cette mesure seraient transférées dans le fonds national. Par exemple, une contribution d'au moins 250 M\$ par année sur l'impôt foncier permettrait de financer le fonds, sans trop impacter les finances des contribuables.



Entreprise familiale 100% québécoise
Depuis 1973 **Produit Canadian**
1-800-463-2849 / julsolutions.ca

Rangement	Classement	Aménagement	Numérisation
			

3. Contribution des utilisateurs industriels de l'eau à l'effort collectif

Le gouvernement du Québec impose une redevance sur le prélèvement et l'utilisation industrielle de l'eau depuis 2011. Bien que le taux de redevance ait augmenté dans les dernières années, il demeure plus bas qu'en Europe. L'eau étant une de nos richesses, la FQM propose de hausser raisonnablement le taux de 0,000 03713 \$ à 0,000 15 \$ par litre d'eau. Sur 25 ans, cette augmentation produirait des revenus de 2,45 G\$ pour rebâtir nos infrastructures municipales, également indispensables pour les entreprises utilisatrices de notre précieuse ressource naturelle.

Cumulées, ces trois mesures généreraient plus de 500 M\$ par année, permettant l'atteinte de la somme de 12,5 G\$ sur 25 ans, et ce, sans tenir compte des intérêts cumulés. De plus, cet incroyable investissement créerait d'importantes retombées économiques dans toutes les régions alors que les travaux devraient s'échelonner sur une décennie.

Malgré la création du fonds national, le prochain gouvernement ne devrait pas abolir d'autres programmes destinés au monde municipal afin de

réaliser des économies ou de financer indirectement le pacte fiscal. Les mesures permettant la mise en œuvre des plans climat élaborés par les MRC dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) découlant du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) devraient ainsi être conservées. Ces démarches demeurent nécessaires, car elles constituent un levier stratégique pour orienter les investissements et renforcer la résilience des territoires.

Bref, la Fédération demande au prochain parti qui formera le gouvernement de conclure, dès le début de son mandat, avec les représentant(e)s du monde municipal, un nouveau pacte fiscal municipal, y compris la création d'un fonds national spécial, générant des investissements d'au moins 25 G\$ sur dix ans pour la réfection des infrastructures municipales essentielles, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.

Bref, la Fédération demande au prochain parti qui formera le gouvernement de conclure, dès le début de son mandat, avec les représentant(e)s du monde municipal, un nouveau pacte fiscal municipal, y compris la création d'un fonds national spécial, générant des investissements d'au moins 25 G\$ sur dix ans pour la réfection des infrastructures municipales essentielles, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉLU(E)S ET À LEUR FAMILLE IMMÉDIATE (PAEF)

Vous vivez une situation difficile?
Il existe des solutions.

Notre programme d'aide offre aux élu(e)s et leur famille un accès gratuit à des ressources professionnelles et un service de soutien en matière de bien-être mental, financier, physique et émotionnel.

✓ **Gratuit** ✓ **Accessible 24/7** ✓ **Confidentiel**



Santé



Famille



Vie



Travail



Argent

fqm.ca/paef

1 855 752-2506

Code : Fédération québécoise des municipalités

Une initiative de la



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Offert par l'entremise de

TELUS Santé

Avec la participation financière

Québec

PRIORITÉ 3 – L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANT(E)S EN RÉGION

Le déclin démographique frappe de plein fouet les régions du Québec. Dans plus des trois quarts des dix-sept régions administratives (12 régions), le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances.

Diminution de la main-d'œuvre engendrant des fermetures d'entreprises, perte de revenus fiscaux, réduction de services aux citoyen(ne)s : la baisse de la population a de nombreuses répercussions sur les collectivités. Pour inverser cette tendance, l'immigration est la solution.

En plus de contrer les baisses de naissances, l'immigration joue un rôle économique de premier plan en fournissant de la main-d'œuvre aux entreprises locales. L'arrivée de nouveaux arrivant(e)s est d'ailleurs généralement bien accueillie par la population, comme en témoignent les données d'un sondage mené en mars 2026 auprès des populations des villes de moins de 100 000 habitant(e)s.

Selon ce sondage commandé par la FQM, 70 % des Québécois(es) vivant en région affirment que les travailleur(-euse)s issus de l'immigration peuvent soutenir l'économie de leur région et 60 % soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire.

Même si les régions ont cruellement besoin des nouveaux arrivant(e)s, elles sont victimes d'un déséquilibre dans ce domaine. En effet, 62,8 % des nouveaux arrivant(e)s se sont installés dans les villes de Montréal, Laval et Québec en 2024-2025, alors que leur poids démographique combiné représente seulement 38 % de la population québécoise, selon des données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Ajoutons à cela que la forte réduction des seuils d'immigration imposée par le gouvernement pour la période 2026-2029 est préjudiciable pour l'avenir et la vitalité socioéconomique des régions. La FQM croit plutôt que les cibles doivent être revues afin de permettre aux régions de conserver leur poids démographique et de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et des services publics.

De plus, les nombreuses règles imposées aux MRC et à leurs partenaires locaux par le MIFI les empêchent de bien effectuer leur travail en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.



Selon un sondage commandé par la FQM, 70 % des Québécois(es) vivant en région affirment que les travailleur(-euse)s issus de l'immigration peuvent soutenir l'économie de leur région.
Mention de source : Envato

La Fédération demande donc au prochain gouvernement d'amorcer une décentralisation des services d'accueil, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivant(e)s vers les MRC et leurs partenaires afin de faciliter le processus d'immigration. Comme ce sont ces organisations qui connaissent le mieux leurs besoins dans ce domaine, elles devraient pouvoir décider elles-mêmes du nombre de personnes à accueillir et des profils à privilégier.

La pénurie de logements complique l'établissement de personnes immigrantes en région

Bien qu'elle soit positive du point de vue économique, l'immigration est souvent vue comme une cause à la pénurie de logements, ce qui provoque de la réticence à accueillir davantage de personnes immigrantes chez une partie de la population. Après tout, le taux d'inoccupation dans bien des municipalités situées hors des grands centres est en deçà de 1 %.

Cependant, les régions disposent généralement de moins de ressources que les villes les plus peuplées pour bâtir des logements abordables. En

effet, 93 % des unités financées par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été attribuées à des municipalités de 15 000 habitant(e)s et plus. Pourtant, 25 % de la population québécoise se trouvent dans les plus petites municipalités.

Non seulement il se construit peu de logements en région, mais l'augmentation des prix partout au Québec nuit à l'accessibilité. Selon un sondage Léger commandé par la FQM, 70 % des Québécois(es) jugeaient inabordable le prix pour acheter une propriété et pour louer un appartement.

Sans surprise, la faible proportion de logements abordables en région nuit à l'établissement durable des personnes immigrantes dans les communautés. Pour renverser la vapeur, la FQM demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à lancer un véritable chantier national d'urgence afin de répondre à la pénurie de logements, ce qui implique la construction à un coût moindre d'immeubles résidentiels dans toutes les régions du Québec.

Selon ce sondage commandé par la FQM, 70 % des Québécois(es) vivant en région affirment que les travailleur(-euse)s issus de l'immigration peuvent soutenir l'économie de leur région et 60 % soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire.

PRIORITÉ 4 - TRANSFÉRER 5 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES EN RÉGION

Entre octobre 2018 et septembre 2024, 5 489 emplois de la fonction publique ont été transférés en région. Bien que ce soit légèrement plus élevé que la cible promise de 5 000 emplois par le gouvernement, c'est, selon la FQM, encore insuffisant.

Les citoyen(ne)s et les entrepreneur(e)s des régions ont besoin de cette expertise unique qui contribue à la vitalité économique des communautés. Actuellement, seulement 30 % des emplois occupés dans les 23 ministères et les 122 organismes gouvernementaux se trouvent en région alors que les régions de Montréal, Laval et la Capitale-Nationale représentent 62 % de la population totale du Québec.

De même, la centralisation des emplois dans les grands centres empêche la population des régions d'avoir accès à des services essentiels. Malheureusement, des exemples récents, comme les fermetures de bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec et la menace planant sur certains bureaux de la Protection de la faune partout au Québec laissent croire que cette tendance s'accroîtra à court et à moyen terme.

Pour ces raisons, la Fédération demande le transfert de 5 000 emplois supplémentaires en région au cours des quatre prochaines années, tant de la fonction publique que des agences de l'État. La FQM demande aussi de mettre fin à la concentration des services publics et de garantir, dans toutes les régions du Québec, un accès réel, prévisible et équitable à des services publics de proximité.

PRIORITÉ 5 - COMPLÉTER LA COUVERTURE CELLULAIRE

Le Québec est devenu un pionnier dans le déploiement de l'Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire. Que ce soit pour le travail ou le divertissement, pouvoir compter sur une connexion stable et rapide est devenu indispensable.

Contrairement à l'Internet haute vitesse, le déploiement du réseau cellulaire se fait plus lentement. Même si le projet faisait partie des promesses formulées lors des élections d'octobre 2022, il est évident que le déploiement de la couverture cellulaire pour l'ensemble du territoire habité du Québec ne sera pas achevé d'ici le 31 décembre 2026.

Or, l'accès à un réseau cellulaire de qualité est primordial pour le développement et la compétitivité



Actuellement, seulement 30 % des emplois occupés dans les 23 ministères et les 122 organismes gouvernementaux se trouvent en région.
Mention de source : MRC de La Matanie, gracieuseté



L'accès à un réseau cellulaire de qualité est primordial pour le développement et la compétitivité économique des régions.
Mention de source : Envato

économique des régions. Des zones sans réseau cellulaire menacent la sécurité des citoyen(ne)s et des visiteur(-euse)s qui sont incapables de contacter les services d'urgence en cas d'accident ou d'événement nécessitant l'assistance des premiers répondants.

Face à ce constat, la FQM demande au prochain parti politique qui formera le gouvernement du Québec de compléter l'engagement gouvernemental de déployer le service de téléphone cellulaire à l'ensemble des régions du Québec, en particulier dans les corridors routiers et les secteurs isolés et à risque.

D'AUTRES PROBLÉMATIQUES ABORDÉES DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

En plus de ces cinq priorités importantes pour les régions, la FQM se penchera sur d'autres problématiques au cours de la campagne électorale, notamment dans le domaine de la forêt et du transport collectif. Celles-ci seront abordées dans des plateformes sectorielles.

La plateforme électorale de la FQM est disponible sur son [site Web](#)¹. ■

¹fom.ca/enjeux/presentation/plateforme-municipale-2026



Faire face aux changements avec vous

BÉLANGERSAUVÉ

BELANGERSAUVE.COM

RÉACTIONS DES CHEF(FE)S DES PARTIS POLITIQUES AUX DEMANDES DE LA FQM

Lors de l'Assemblée des MRC de mai dernier, les cinq chef(fe)s des partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain ont présenté leur vision pour les régions aux préfet(-ète)s, élu(e)s municipaux et directeur(-trice)s généraux présents. Avant l'événement, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) leur avait fait parvenir sa plateforme électorale contenant les cinq grands enjeux prioritaires pour les régions. Tour à tour invités à présenter leur vision, ils se sont également soumis aux questions des participants.

RUBA GHAZAL

C'est Ruba Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale, qui a été la première à s'adresser aux participant(e)s. La co-porte-parole de Québec solidaire a promis de faire plus confiance aux MRC et municipalités : « Il faut sortir de la microgestion pour aller vers une gestion axée sur les résultats. »

Pour ce faire, son gouvernement créerait des enveloppes territoriales intégrées autour de grandes priorités communes, comme le logement et les infrastructures. Il dicterait des orientations et les municipalités s'occuperaient d'atteindre ces résultats.

Pour faire face au déficit du maintien des actifs, M^{me} Ghazal s'est engagée à créer un fonds national d'infrastructures municipales de 12,5 G\$ sur 10 ans.

Elle a également reconnu le rôle de premier plan des acteur(-trice)s locaux dans l'intégration réussie des nouveaux arrivant(e)s. Afin d'accueillir notamment les personnes issues de l'immigration, elle a d'ailleurs promis de livrer 50 000 logements hors marché partout au Québec dans un premier mandat.

« Moi, ce que je propose aux Québécois et Québécoises, c'est un gouvernement qui fait confiance aux régions, qui décentralise les pouvoirs, qui rebâtit la relation entre Québec et les municipalités sur de nouvelles bases. C'est ça que ferait un gouvernement de Québec solidaire », a-t-elle conclu.

Questionnée sur la couverture cellulaire, M^{me} Ghazal a déclaré : « C'est sûr qu'il va y avoir des investissements

pour brancher tout le Québec. » Elle n'a toutefois pas pu indiquer, à ce stade, si un fournisseur public allait être mis sur pied pour concurrencer le secteur privé, comme l'avait proposé son parti en 2022.



Ruba Ghazal, cheffe de Québec solidaire, tient la plateforme électorale de la FQM en compagnie de Jacques Demers, président de la FQM.

Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographe

PAUL ST-PIERRE PLAMONDON

Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, a été le second à prendre la parole. Le chef du Parti québécois (PQ) a commencé son discours en s'attaquant à la paperasse : « Sous un gouvernement du parti québécois, le tout premier mandat qui sera donné au ministre des Affaires municipales sera de mettre sur pied une grande corvée de simplification et de réduction administratives. »

Parallèlement, son gouvernement prônerait une relocalisation des emplois de la fonction publique en région pour assurer leur vitalité économique. Affirmant que près de la moitié des impôts des Québécois(es) allait à Ottawa, M. St-Pierre Plamondon a mentionné vouloir couper ce palier de gouvernement afin de limiter le gaspillage d'argent.

En ce qui a trait à la question du logement, le chef du PQ voudrait construire plus, baisser les coûts

de construction et augmenter la concurrence. Il ferait toutefois passer de 600 000 à environ 300 000 personnes le nombre d'immigrant(e)s temporaires. Les participant(e)s n'ont d'ailleurs pas hésité à l'entretenir de plusieurs questions relativement à ce point, rappelant à quel point les travailleur(-euse)s étrangers sont une nécessité pour leur vitalité régionale.

En ce qui a trait à la question du logement, le chef du PQ voudrait construire plus, baisser les coûts de construction et augmenter la concurrence.

Enfin, l'autre priorité du PQ serait de chasser l'imprévisibilité dans les infrastructures, qui comporte un risque pour le secteur privé. Sans s'avancer sur un engagement précis, son chef s'est dit favorable à une réduction des normes du Code du bâtiment, pouvant être simplifié.



Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti québécois, veut « mettre sur pied une grande corvée de simplification et de réduction administratives. »

Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographe

CHARLES MILLIARD

Charles Milliard, chef du Parti libéral du Québec, est ensuite monté sur scène. Reconnaisant que le milieu municipal doit actuellement respecter un trop grand nombre de règles, il s'est engagé à imposer un moratoire immédiat sur toute nouvelle règle qui alourdit le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, pour chaque nouvelle exigence mise en place par son gouvernement, deux disparaîtraient.

« On pense qu'on doit rénover le Québec avant de continuer à couper de nouveaux rubans et faire de belles conférences de presse », a ensuite déclaré M. Milliard au sujet des infrastructures. Pour bonifier le financement, la part des investissements dans les infrastructures municipales du Programme québécois des infrastructures (PQI) passerait de 4,4 à 8 %.

M. Milliard a aussi promis la construction à terme de 100 000 logements par année et un remboursement de TVQ pour les constructions neuves de 500 000 \$ et moins.

De plus, il s'est engagé à augmenter la présence de l'État en région avec la collaboration du monde municipal afin que chaque MRC dispose d'un noyau de services de proximité stable.

Finalement, le chef du parti libéral mettrait en place un modèle sur l'immigration basé sur les besoins et non sur l'improvisation.

De plus, il s'est engagé à augmenter la présence de l'État en région avec la collaboration du monde municipal afin que chaque MRC dispose d'un noyau de services de proximité stable.



Charles Milliard, chef du Parti libéral du Québec, a notamment promis la construction à terme de 100 000 logements par année.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

ÉRIC DUHAIME

Dernier chef de la journée, Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec, a commencé son discours en mentionnant l'importance d'entretenir les infrastructures plutôt que d'en construire de nouvelles.

Adeptes de la décentralisation, il a dit vouloir donner une vraie voix au monde municipal dans plusieurs dossiers, dont l'immigration, le développement économique et les infrastructures. Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet de questions récurrentes de l'audience, rappelant à chaque candidat aux élections du Québec le fardeau de l'inaction en matière d'infrastructures pour nos générations futures.

Pour réduire le fardeau des municipalités, il a promis « le plus grand chantier de déréglementation de l'histoire du Québec ». Le gouvernement de M. Duhaime verserait également aux régions plus de redevances liées notamment à l'exploitation des ressources naturelles.

Seul parti à ne pas imposer de seuils, le Parti conservateur prônerait une immigration qui correspond à notre capacité d'accueil, à nos besoins pour l'économie et à notre capacité d'intégration du point de vue culturel et linguistique.

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LA FORCE DU DROIT. VISION D'AVENIR.

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL

#Suivez-nous    [morencyavocats.com](https://www.morencyavocats.com)

Le gouvernement de M. Duhaime verserait également aux régions plus de redevances liées notamment à l'exploitation des ressources naturelles.

« On doit faire confiance à nos municipalités, à nos élu(e)s, à nos régions. On doit donner l'autonomie dont vous avez besoin pour vous développer, vous enrichir en fonction de chacune de vos priorités. C'est ça le Québec que j'ai envie de bâtir avec vous et, aujourd'hui, je suis ici pour vous tendre la main », a-t-il conclu.



Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec, a promis « le plus grand chantier de déréglément de l'histoire du Québec ».
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

CHRISTINE FRÉCHETTE

Le lendemain, Christine Fréchette, première ministre du Québec et cheffe de l'Équipe Christine Fréchette - Coalition avenir Québec, a commencé son allocution par un bilan de ses dernières semaines à titre de nouvelle première ministre du Québec.

Elle a rappelé avoir créé le Conseil des régions et promis la réouverture du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour deux ans, dans le respect de nos seuils d'immigration.

De plus, M^{me} Fréchette a annoncé la réinjection de 20 M\$ dans le Programme de développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART) afin de soutenir les PME.

« On a besoin de davantage prendre soin de nos infrastructures plutôt que d'en construire et en planifier de nouvelles », a-t-elle déclaré au sujet de l'important déficit d'entretien des infrastructures. Pour ce faire, M^{me} Fréchette irait chercher plus d'argent d'Ottawa.

De même, la cheffe de la CAQ vise à accroître rapidement l'offre de logement, dont les logements

sociaux et abordables, particulièrement dans les petites municipalités.

Enfin, M^{me} Fréchette a promis de réduire le fardeau administratif des municipalités en déposant une politique d'allègement réglementaire spécifiquement pour le milieu municipal. Et si jamais son gouvernement créait un nouveau formulaire ou une nouvelle reddition de comptes, il en abolirait deux.

Son discours s'est conclu par un échange avec le président de la FQM sur divers enjeux récurrents, dont la couverture cellulaire et l'importance des services de proximité. ■



Christine Fréchette, cheffe de l'Équipe Christine Fréchette - Coalition avenir Québec et première ministre du Québec, échange avec Jacques Demers, président de la FQM.
Mention de source : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

« On a besoin de davantage prendre soin de nos infrastructures plutôt que d'en construire et en planifier de nouvelles », a-t-elle déclaré au sujet de l'important déficit d'entretien des infrastructures. Pour ce faire, M^{me} Fréchette irait chercher plus d'argent d'Ottawa.

GROUPE HELIOS

Depuis 45 ans, le Groupe HELIOS est partenaire des municipalités et donne vie à vos infrastructures.

> Gestion > Opération > Entretien > Maintenance



EAU POTABLE
& EAUX USÉES

BÂTIMENTS
& ÉNERGIE

RÉCRÉATIVES
& SPORTIVES

munys

PAR ADMQ

Votre direction générale a-t-elle un outil pour suivre toutes les obligations légales ?

Les municipalités sont soumises à une centaine d'obligations légales et réglementaires. Munys regroupe toutes vos obligations dans un seul calendrier, avec les outils essentiels pour les réaliser. Mise en service rapide, aucune installation requise.

Développé sur mesure pour :

- Municipalités locales
(Code municipal et Loi sur les cités et villes)
- MRC (avec ou sans TNO)
- 8 types de régies intermunicipales



Les directeurs généraux, greffiers et trésoriers jonglent avec de multiples responsabilités. Munys leur facilite la tâche grâce à :

Calendrier complet

Fiche détaillée pour chaque obligation, avec les documents clés pour les réaliser.

Délégation sans frais

Assignez des obligations à votre équipe et suivez l'avancement, même si vos collègues n'ont pas Munys.

Fiches personnalisées

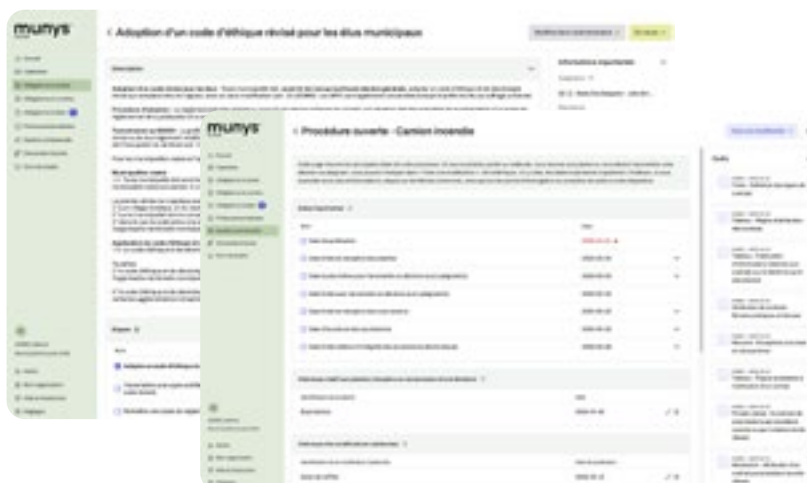
Créez vos propres fiches pour une adaptation parfaite à votre réalité.

Gestion contractuelle et accès à l'information

Outils dédiés, calculateurs de délais avancés et suivi des plaintes et addendas.

Suivi de projets

Planifiez, déléguez et suivez vos projets étape par étape. Datez les sous-étapes, ajoutez vos documents et conservez un historique complet, le tout au même endroit.





M^{re} Florence Gagnon, avocate au Service de la performance énergétique et décarbonation
Fédération québécoise des municipalités

TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEL APPEL D'OFFRES EN ÉNERGIE ÉOLIENNE D'HYDRO-QUÉBEC

UN PROJET D'ENVERGURE

Ce nouvel appel d'offres vise l'acquisition d'une quantité totale de nouvelle énergie éolienne de cinq à dix térawattheures produite annuellement. La totalité de cette nouvelle énergie éolienne sera acquise par le biais de trois rondes d'acquisition étalées dans le temps, prévues pour les prochaines années. La mise en service des nouvelles éoliennes devrait se faire dans quelques années, soit entre 2031 et 2038, compte tenu des délais associés à la mise en service d'un parc éolien.

En plus d'ouvrir la voie à de nouvelles installations en énergie éolienne, cet appel d'offres vise l'amélioration des parcs éoliens existants afin d'en augmenter leur capacité de production actuelle et le renouvellement des parcs en fin de vie afin d'éviter leur démantèlement.

La première ronde d'acquisition de nouvelle énergie éolienne est déjà ouverte aux organisations intéressées, qui auront jusqu'au 26 février 2027 pour déposer un projet. Cette première ronde prévoit des conditions de participation favorisant de manière accrue l'implication des milieux municipaux et locaux qui sont incités à prendre jusqu'à 50 % de participation dans les projets soumis.

Alors que les besoins en électricité sont grandissants au Québec, Hydro-Québec cherche à bâtir un portefeuille de sources d'énergie diversifiées en y incluant des modes de production complémentaires à l'hydroélectricité, comme les énergies solaire et éolienne. C'est dans cet esprit qu'Hydro-Québec a lancé récemment un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'énergie éolienne qui est particulièrement intéressant pour le monde municipal.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE

Quel que soit le projet soumis, les soumissions devront respecter certaines contraintes d'Hydro-Québec, notamment relativement aux postes de raccordement disponibles pour le développement des projets. Hydro-Québec a publié une carte du Québec présentant les différents lieux près desquels les nouveaux parcs éoliens devront se trouver pour pouvoir être raccordés au réseau actuel. Les secteurs électriques admissibles sont notamment situés dans le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, l'Estrie, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Plusieurs étapes devront être respectées par les municipalités et MRC qui souhaitent participer à

l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Elles devront entre autres mettre en place des démarches en acceptabilité sociale, adopter diverses résolutions et conclure des ententes de participation.

Le fait d'omettre l'une des étapes exigées par Hydro-Québec risque de voir le projet être refusé. Chaque projet soumis sera par la suite analysé selon différents critères établis afin de déterminer les projets gagnants.

L'appel d'offres prévoit pour la première fois des critères venant impactés négativement le pointage accordé à la soumission. En effet, les projets prévus dans une zone agricole perdront des points lors de l'évaluation. Plus la qualité du sol est bonne et plus

le nombre de points retirés sera élevé. Il s'agit d'un élément important qui sera à considérer dans le cadre de cet appel d'offres.

DES BÉNÉFICES POUR LES MUNICIPALITÉS

Participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec comporte plusieurs avantages pour le milieu municipal. Tout d'abord, une municipalité ou MRC peut, dès le départ, s'impliquer dans le projet pour s'assurer que celui-ci soit conforme à ses politiques et règlements et ainsi favoriser une meilleure acceptabilité sociale en bâtissant d'emblée un projet dont les valeurs seront conformes à celles du milieu d'accueil.

Les organisations municipales peuvent également diversifier leurs sources de revenus si un tel projet est retenu et mis en service. En effet, les éoliennes bâties dans le cadre de l'appel de projets d'Hydro-Québec seront détenues, en partenariat, par le milieu local et les promoteurs privés. Ainsi, une municipalité prenant part jusqu'à 50 % du projet est aussi propriétaire à ce pourcentage des éoliennes et récoltera l'équivalent de sa participation des revenus produits. Ces revenus pourront ensuite être réinvestis dans des projets structurants pour la communauté ou dans d'autres initiatives.

LA FQM ACCOMPAGNE LE MONDE MUNICIPAL

Consciente que le processus entourant cet appel d'offres est complexe, le Service de la performance énergétique et décarbonation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un accompagnement personnalisé à chacune des municipalités qui souhaitent participer à cet appel d'offres ou même évaluer leur intérêt relativement à l'énergie éolienne en général.

Les organisations municipales participantes peuvent compter sur une équipe expérimentée qui connaît bien le marché de l'éolien et qui a déjà accompagné de nombreuses municipalités lors des appels d'offres d'Hydro-Québec de 2021 et de 2023. De plus, le personnel de la FQM a travaillé sur d'autres projets en énergie et en environnement, comme le récent appel d'offres d'énergie solaire d'Hydro-Québec.

De plus, les municipalités qui font affaire avec l'équipe de la performance énergétique et décarbonation de la FQM ont accès à plusieurs partenaires externes reconnus dans leur domaine, notamment en matière financière et juridique.

Des partenaires externes sont aussi présents pour accompagner les municipalités d'un point de vue technique en offrant des documents et des séances explicatives sur la filière éolienne, entre autres pour répondre à des questions d'implantation et de fonctionnement des éoliennes. Grâce à cet accompagnement, les acteur(-trice)s municipaux sont en mesure de prendre une décision éclairée.

Grâce à son pouvoir politique, la FQM est même en mesure de faire pression sur le gouvernement si certains enjeux de plus grande envergure sont vécus par le milieu municipal à l'une ou l'autre des étapes prévues.

Bref, la FQM propose un accompagnement clé en main et adapté au milieu municipal. Son équipe soutient du début jusqu'à la fin du projet les municipalités afin qu'elles soient en mesure de soumettre un projet conforme aux attentes d'Hydro-Québec. La Fédération offre un service à tarif avantageux pour les organisations municipales intéressées par l'appel d'offres ou celles qui ont d'autres besoins particuliers. Contactez-nous par courriel à energie@fqm.ca pour en savoir plus. ■

1 866 951-3343
fqm.ca

UN ACCIDENT AU TRAVAIL?

Informez rapidement votre mutuelle FQM SST, pour une prise en charge optimale et rapide.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à fqmsst@fqm.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle SST



Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice à l'approvisionnement municipal au Service d'approvisionnement municipal (SAM) Fédération québécoise des municipalités

GESTION CONTRACTUELLE : LA PRÉPARATION COMME CLÉ DE CONFORMITÉ

Les récentes interventions de l'Autorité des marchés publics (AMP), conjuguées à la surveillance plus soutenue qu'elle exerce à l'égard des organismes municipaux, mettent en lumière l'importance d'une préparation rigoureuse en vue de tout processus d'attribution de contrat et renforcent la nécessité d'agir avec prudence dans la conduite de ces démarches.

avant d'entreprendre une procédure d'attribution de contrat, procéder à une évaluation rigoureuse et documentée de ses besoins lorsque la dépense prévue atteint ou dépasse 25 000 \$. Cette obligation s'applique également aux contrats d'un montant inférieur, bien qu'elle ne soit alors pas assortie d'une exigence de documentation. Cette évaluation peut par ailleurs s'inscrire dans une perspective de développement durable, en intégrant des considérations économiques, environnementales et sociales, conformément à la *Loi sur le développement durable* (chapitre D 8.1.1). À cet égard, les municipalités

doivent désormais prévoir, dans leur règlement sur la gestion contractuelle, des mesures favorisant l'acquisition responsable, en cohérence avec les principes énoncés à l'article 6 de cette Loi.

CRITÈRES D'ÉVALUATION PRÉALABLE

Dans sa recommandation 2026-04 adressée à la Ville de La Prairie, l'AMP rappelle qu'une évaluation préalable adéquate doit notamment comprendre une analyse rigoureuse des besoins, une étude du marché permettant d'apprécier l'incidence des exigences sur la concurrence et sur le bassin de fournisseurs potentiels, ainsi qu'une estimation réaliste des coûts.

CONSOLIDER SES PRATIQUES

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de sensibiliser les municipalités à l'importance de consolider leurs pratiques dès les phases préparatoires précédant la publication d'un appel d'offres. En effet, des étapes fondamentales, telles que la définition des besoins, l'analyse du marché et l'estimation des coûts, sont encore trop souvent réalisées de manière sommaire ou insuffisamment documentées, compromettant ainsi la qualité et la conformité des processus subséquents.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril dernier, de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ c. C-65.01), les obligations à cet égard se sont précisées. Désormais, tout organisme municipal doit,

En effet, des étapes fondamentales, telles que la définition des besoins, l'analyse du marché et l'estimation des coûts, sont encore trop souvent réalisées de manière sommaire ou insuffisamment documentées, compromettant ainsi la qualité et la conformité des processus subséquents.

Suivant la position de l'AMP, les organismes municipaux devraient notamment retenir les principes suivants :

1. Il importe de définir clairement les besoins fonctionnels, sans présumer d'une solution technique. Une telle approche permet d'éviter les ambiguïtés et les interprétations divergentes, tout en limitant l'ajout d'exigences techniques inutiles, afin de maintenir l'appel d'offres centré sur les résultats attendus plutôt que sur une solution prédéterminée;
2. Il est nécessaire d'effectuer une analyse du marché et d'en conserver les résultats, afin de démontrer que les exigences retenues sont justifiées et cohérentes avec l'offre disponible. Cette démarche contribue également à prévenir des critères qui auraient pour effet de restreindre la concurrence à un nombre trop limité de fournisseurs;
3. Il convient d'éviter toute orientation prématurée vers un fournisseur ou une technologie en particulier, de manière à préserver l'impartialité du processus et à prévenir toute apparence de favoritisme susceptible de miner la crédibilité de la démarche;
4. Une estimation des coûts réaliste et défendable, fondée sur des données objectives, doit être préparée. Elle permet d'apprécier la pertinence des soumissions reçues, de repérer les écarts significatifs et de démontrer la rigueur du processus;
5. Enfin, il est essentiel de conserver les traces des analyses effectuées. Cette documentation constitue un élément clé pour attester du caractère rigoureux et diligent des démarches entreprises, notamment en cas de vérification ou d'intervention de l'AMP.

Par ailleurs, l'évaluation des besoins doit également intégrer un ensemble d'obligations complémentaires.

SPÉCIFICATIONS QUANT À L'ÉVALUATION DES BESOINS

Par ailleurs, l'évaluation des besoins doit également intégrer un ensemble d'obligations complémentaires. Les organismes municipaux sont notamment tenus de considérer, lorsque c'est applicable, les soumissionnaires provenant des territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics, dont l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), en fonction des seuils et des types de contrats visés. Ils doivent également prévoir des mesures favorisant la rotation des soumissionnaires dans le cadre des contrats octroyés de gré à gré lorsque permis par le règlement sur la gestion contractuelle, soit ceux d'une valeur comprise entre 25 000 \$ et 139 000 \$. Enfin, ils doivent intégrer des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ou canadiens, ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada, dans le cadre des contrats conclus sur invitation ou de gré à gré.

Ainsi comprise, l'évaluation des besoins constitue une étape déterminante qui ne saurait être traitée avec légèreté. Une préparation inadéquate expose

non seulement les municipalités à des risques de non-conformité, mais également à des contestations susceptibles de fragiliser la crédibilité de leurs processus contractuels.

Une préparation inadéquate expose non seulement les municipalités à des risques de non-conformité, mais également à des contestations susceptibles de fragiliser la crédibilité de leurs processus contractuels.

UNE ÉQUIPE QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER

En renforçant leur processus préalable à la procédure d'attribution des contrats, les organismes municipaux se dotent de leviers pour assurer la conformité, la transparence et l'efficacité de leurs pratiques.

Dans cette perspective, la Fédération québécoise des municipalités réaffirme son engagement à soutenir ses membres. Les membres de l'équipe du Service d'approvisionnement municipal, en collaboration étroite avec l'équipe du Service d'assistance juridique, mettent leur expertise en commun afin d'accompagner les organisations municipales et de leur permettre d'évoluer avec assurance dans cet environnement juridique complexe, en leur offrant des repères clairs et un accompagnement adapté à la réalité du milieu municipal.

Pour toute question, nous vous invitons à joindre un membre de notre équipe à ingenierie@fqm.ca. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | fqm.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 59)

Assurances de groupe
LA PERSONNELLE (p. 28)

Environnement et énergie
ADS (p. 53)
GROUPE HELIOS, GESTION
D'INFRASTRUCTURES
ET SERVICES URBAINS (p. 40)

Envoi de colis
GLS CANADA
PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 29)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires de rue à technologie DEL
FQM et Énergère

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM SST (p. 43)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p. 7)

Rénovation, construction et maintenance
RONA

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
ESSO
GOODYEAR
LOCATION SAUVAGEAU (p. 2)



Geneviève Cantin, présidente-directrice générale
Alliance de l'industrie touristique du Québec

LE TOURISME AU CŒUR DES MUNICIPALITÉS

À titre de présidente-directrice générale de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, je suis convaincue que le tourisme est un puissant levier de développement des communautés. Il permet de générer de l'activité économique, de soutenir les entreprises d'ici et de créer de la valeur durable partout au Québec.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Présente dans toutes les régions, l'industrie touristique soutient plus de 420 000 emplois, génère des revenus pour 24 000 entreprises et contribue à la vitalité de nombreuses villes et municipalités. En 2025, le Québec a accueilli plus de 65 millions de visiteur(-euse)s. Les recettes touristiques ont atteint près de 19 G\$, alors que l'industrie représente environ 5 % du produit intérieur brut (PIB) québécois.

Le tourisme est une industrie d'exportation qui contribue à la vitalité d'ici. Lorsqu'un visiteur de l'extérieur choisit le Québec, il apporte ici de nouveaux revenus. Ces dépenses se transforment en nuitées, en repas, en activités, en déplacements et en expériences. Mais surtout, elles circulent ensuite dans nos milieux. Les entreprises touristiques s'approvisionnent auprès d'un vaste réseau de fournisseurs régionaux et locaux, qu'il s'agisse

Partout au Québec, les municipalités visent à développer ce qui fait la richesse et le caractère unique de leurs territoires. En améliorant les milieux de vie, en soutenant l'économie locale et en mettant en valeur leurs attraits, elles créent les conditions qui profitent autant aux citoyen(ne)s qu'aux visiteur(-euse)s. Elles contribuent ainsi à bâtir des communautés plus fortes et plus résilientes.

de producteurs, d'artisans, de commerces ou d'entreprises de services. C'est ce maillage qui fait du tourisme un secteur particulièrement puissant pour l'économie locale.

Concrètement, 83 % des revenus générés par les visiteur(-euse)s sont réinjectés directement auprès de fournisseurs québécois. Cela signifie que chaque événement attiré, chaque séjour prolongé et chaque visiteur(-euse) accueilli peuvent soutenir des emplois, consolider des petites et moyennes entreprises (PME) et contribuer aux finances publiques. En 2024, les 4,4 G\$ dépensés par ces visiteur(-euse)s ont généré 745 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec et 293 M\$ pour le gouvernement du Canada. Au-delà

des retombées pour les entreprises, ces sommes contribuent au financement des services publics et des infrastructures qui soutiennent la qualité de vie dans nos communautés.

RETOMBÉES POUR LES COMMUNAUTÉS

Pour les maires et mairesses du Québec, cette réalité est essentielle. Les décisions municipales améliorent d'abord le quotidien des résident(e)s, mais façonnent aussi directement l'expérience des visiteur(-euse)s. Une rue bien aménagée, un parc animé, une signalisation claire, un centre-ville vivant, des infrastructures sportives, culturelles ou récréatives accessibles, un patrimoine mis en valeur : tout cela contribue à la fois à l'attractivité touristique et à la qualité de vie locale. Le tourisme n'est donc pas un

projet à part. Il est une façon de renforcer ce qui existe déjà et de mieux le connecter aux forces du territoire.

Dans plusieurs municipalités, il n'est pas nécessaire de créer de toutes pièces une nouvelle attraction. Il faut parfois simplement mieux raconter l'histoire du lieu, rendre les parcours plus fluides ou faciliter l'accès aux attraits. Qu'il s'agisse d'un marché public, d'une piste cyclable, d'un festival ou d'un bâtiment patrimonial, plusieurs actifs municipaux peuvent devenir de véritables moteurs de fréquentation lorsque les acteur(-trice)s du milieu travaillent dans la même direction.

Bien sûr, le développement touristique doit se faire avec rigueur, respect et sens des responsabilités. L'objectif n'est pas d'augmenter l'achalandage à tout prix, mais plutôt de créer de la valeur durable pour les communautés. Cela suppose une planification concertée, une bonne cohabitation entre visiteur(-euse)s et résident(e)s, une attention à la capacité d'accueil, à la mobilité, à l'environnement et à la préservation du caractère propre à chaque municipalité. Un tourisme réussi est un tourisme qui enrichit le milieu qui l'accueille.

C'est pourquoi l'Alliance souhaite travailler encore plus étroitement avec le milieu municipal. Les villes, les municipalités, les MRC, les associations touristiques régionales, les entreprises et le gouvernement partagent un intérêt commun : faire du tourisme un outil de prospérité, d'occupation dynamique du territoire et de rayonnement du Québec. Les élu(e)s municipaux sont des partenaires incontournables pour structurer l'offre, soutenir les entrepreneur(e)s, faciliter les investissements et créer les conditions d'un accueil de qualité.

À l'heure où les municipalités doivent composer avec des défis croissants liés à l'attractivité des milieux, au logement, à la mobilité et au maintien des services, le tourisme fait partie de la solution. Il peut prolonger les saisons, diversifier les revenus, soutenir les commerces de proximité, donner une seconde vie à des lieux publics et renforcer la fierté des citoyen(ne)s envers leur milieu.

Aux élu(e)s municipaux de toutes les régions du Québec, je lance donc une invitation simple : considérons le tourisme comme un véritable partenaire de développement municipal. En misant sur ce qui rend chaque territoire unique, en

rapprochant les visiteur(-euse)s, les entreprises et les citoyen(ne)s, nous pouvons faire du tourisme un moteur de prospérité durable pour nos communautés. Car derrière chaque expérience offerte aux visiteur(-euse)s se trouvent un milieu de vie qui se développe, des entrepreneur(e)s qui grandissent et une population qui bénéficie des retombées. Ensemble, faisons du tourisme un levier encore plus fort pour l'avenir de nos municipalités! ■

À l'heure où les municipalités doivent composer avec des défis croissants liés à l'attractivité des milieux, au logement, à la mobilité et au maintien des services, le tourisme fait partie de la solution.



**UN BASSIN DE
5 000 CAMIONS
COUVRANT
TOUT LE QUÉBEC**

**DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES
LOCALES**

**71 ORGANISMES
DE COURTAGE
SUPERVISÉS
PAR LA CTQ**

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

Consultez la liste des 71 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12

Association nationale des camionneurs artisans inc. (ANCAI) – Information : 418-623-7923



M^{re} Marie-Hélène Savard, directrice du Service de souscription et du Service de la prévention des sinistres
Fonds d'assurance des municipalités du Québec - FQM



M^r Olivier Trudel, directeur du Service d'assistance juridique et du Service de la formation
Fédération québécoise des municipalités

Dans ce contexte, les ententes intermunicipales constituent un véhicule organisationnel privilégié, permettant une allocation plus efficace des ressources et une meilleure maîtrise des risques. Lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique structurée de gouvernance et qu'elles visent explicitement l'efficacité opérationnelle, le renforcement des compétences techniques et la gestion intégrée des risques, ces ententes présentent généralement un profil favorable et sont gage de succès.

LES TYPES D'ENTENTES LES PLUS COURANTS

Les ententes d'entraide en sécurité incendie représentent le cas le plus fréquent. Celles-ci s'inscrivent dans les plans de mise en œuvre des

LES ENTENTES INTERMUNICIPALES : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES?

L'accroissement des responsabilités municipales, conjugué à l'évolution du cadre réglementaire, à la rareté de la main-d'œuvre spécialisée et à la pression exercée sur les budgets, conduit les municipalités à recourir à des mécanismes de mise en commun afin d'optimiser la prestation de services.

schémas de couverture de risques, à titre de moyens visant l'atteinte des objectifs établis.

Les services municipaux à caractère essentiel, notamment le déneigement et la gestion des matières résiduelles se prêtent également à ce type de collaboration dans une optique d'efficacité et d'optimisation.

Pour les services de nature plus technique, tels que l'inspection des bâtiments ou le traitement des eaux, les ententes intermunicipales favorisent la concentration de l'expertise et l'harmonisation des pratiques en plus de contribuer à un encadrement plus rigoureux des risques techniques et réglementaires.

LES AVANTAGES DES ENTENTES INTERMUNICIPALES

Du point de vue d'un assureur, les ententes intermunicipales présentent plusieurs bénéfices structurants :

- la mutualisation et la répartition des risques;
- l'augmentation de la capacité financière et une meilleure absorption des sinistres;
- la professionnalisation des services;

- l'optimisation des ressources et des actifs;
- l'amélioration du profil de risque, sous réserve d'une définition claire des responsabilités.

À l'inverse, une entente rédigée de manière imprécise, dans laquelle les responsabilités, les obligations contractuelles et les mécanismes d'intervention sont mal définis, peut constituer un facteur aggravant dans l'évaluation du risque par le souscripteur.

LA SOUSCRIPTION DE CES ENTENTES

Lorsqu'une entente intermunicipale est soumise à la souscription, son contenu fait l'objet d'une analyse multidimensionnelle, portant notamment sur les éléments suivants :

- La nature juridique de l'entente, le profil global des parties (type de municipalité, taille démographique, historique de gestion et de sinistralité) ainsi que les particularités locales, afin de bien cerner le risque à couvrir et son étendue;
- L'inventaire détaillé et la nature des biens assurés, pour en établir la valeur de remplacement, évaluer leur entretien et mesurer leur vulnérabilité;

- L'exposition des parties en matière de responsabilité civile, tant pour les scénarios de risques fréquents que pour les risques sévères, afin de déterminer adéquatement les conditions de souscription;
- L'expérience de sinistralité, en vue d'encadrer les risques et de formuler des recommandations en matière de prévention.

À l'issue de cette analyse, votre courtier(-ère) précise les conditions de couverture formulées par l'assureur applicables à l'entente, notamment en matière de prime, de franchise, d'exclusions et de limitations. Il est donc recommandé d'impliquer l'assureur en amont de la signature de l'entente. Cette démarche permet une meilleure prévisibilité, d'apporter les ajustements requis le cas échéant et de faire preuve de transparence envers la population bénéficiaire des services.

L'IMPORTANCE D'UN ENCADREMENT JURIDIQUE RIGOUREUX

Considérant la complexité inhérente aux ententes intermunicipales et leur potentiel contentieux, un encadrement juridique rigoureux est essentiel.

Une rédaction précise permet :

- de définir clairement les obligations et responsabilités de chaque partie;
- d'encadrer les mécanismes de gouvernance et de prise de décision;
- de prévoir les modalités de gestion et de partage des coûts;
- de limiter les zones d'interprétation susceptibles de générer des litiges.

Une attention particulière doit également être portée aux ententes comportant des mécanismes de partage des coûts ou de réalisation de travaux municipaux. Le cadre législatif municipal exige que certaines clauses essentielles soient prévues, notamment la description des travaux, l'identification des parties responsables de leur exécution, les échéanciers applicables, la répartition des coûts, les modalités de paiement ainsi que les garanties financières exigées. Lorsque des tiers bénéficiaires sont appelés à contribuer financièrement aux travaux, l'entente doit également prévoir les modalités de perception et de remboursement de ces quotes-parts.

Ces dispositions revêtent une importance particulière, puisque l'absence de mécanismes clairs quant à l'exécution des travaux, au financement, aux pénalités en cas de retard ou aux garanties offertes peut accroître considérablement les risques de contestation et de responsabilité pour les parties concernées. Une documentation complète et un encadrement juridique adéquat contribuent ainsi à assurer la prévisibilité des engagements financiers et à réduire les risques opérationnels, administratifs et assurantiels associés à ces projets.

Une entente juridiquement robuste constitue donc un facteur clé de réduction du risque et un élément déterminant dans l'appréciation du dossier par les assureurs.

Pour toute question concernant les ententes intermunicipales, communiquez avec le Service d'assistance juridique de la FQM par courriel à sai@fqm.ca ou par téléphone au 1 866 951-3343.

Pour toute question concernant votre contrat d'assurance, communiquez avec votre courtier. ■

PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- ▶ Inspection en sécurité incendie et des lieux
- ▶ Recommandations concrètes et adaptées
- ▶ Soutien technique préventif
- ▶ Formations, outils et événements favorisant la prévention
- ▶ Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- ▶ Mentorat et visite préventive

**SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES PROPRIÉTÉ
DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS**

INFORMEZ-VOUS! fondsfqm.ca 

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités



M^{re} Gabrielle Champigny, avocate
Bélanger Sauvé

LE PATRIMOINE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Bien que la LPC octroie de vastes pouvoirs au ministre de la Culture et des Communications (MCC), les municipalités jouent également un rôle important dans la protection du patrimoine culturel, qui constitue d'ailleurs l'une des finalités de la planification territoriale énumérées à l'article 2.2.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En plus des outils de planification dont elle dispose⁴, une municipalité peut notamment, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public⁵. Elle peut aussi citer tout ou partie de son territoire en site patrimonial⁶. Il importe de noter que les municipalités doivent obligatoirement identifier la partie du territoire concernée dans leur plan d'urbanisme⁷. À défaut, les protections du site patrimonial⁸ cessent de s'y appliquer à la date d'entrée en vigueur du plan⁹.

La pluralité d'instances impliquées dans la protection du patrimoine culturel donne parfois lieu à des difficultés, bien illustrées dans les récentes affaires [*9263-7552 Québec inc. c. Procureur général du Québec*](#) et [*Breton c. Procureur général du Québec*](#).

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), une loi d'ordre public¹, vise à « favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable »². Ces objectifs peuvent occasionner des contraintes pour les promoteurs immobiliers³ et comportent d'importantes considérations pour les municipalités.

Dans *9263-7552 Québec inc. c. PGQ*, la Cour supérieure a confirmé la légalité d'un avis de classement du monastère des Sœurs moniales dominicaines, situé dans la Ville de Berthierville, et de ses terrains à titre de biens et site patrimoniaux au sens de la LPC¹⁰. Elle a aussi déclaré que cet avis n'avait pas pour effet d'exproprier les propriétaires du lot de façon déguisée, ce qui a été confirmé par la Cour d'appel¹¹.

Ces avis avaient été signés par le MCC alors qu'environ huit mois auparavant, le promoteur ayant acheté le monastère avait obtenu un permis de démolition de la Ville. Bien que la MRC eût inventorié le site à son répertoire du patrimoine culturel, en lui reconnaissant une valeur

patrimoniale exceptionnelle et en recommandant à la Ville d'adopter des mesures de sauvegarde du monastère, aucune mesure n'avait été prise par la Ville. Par ailleurs, malgré la demande du MCC à cet égard, aucun avis ne lui a été transmis à la suite de l'octroi du permis de démolition¹². Le juge a indiqué que le régime des droits acquis n'était d'aucun secours pour le promoteur : « la LPC a préséance sur un permis de démolition dans ce contexte »¹³. La question de la responsabilité de la Ville a été laissée de côté vu l'absence d'expropriation déguisée¹⁴. Or, le tribunal a souligné qu'il était « déconcertant que la Ville de Berthierville ait fait la sourde oreille à la demande du MCC et ait délivré un permis de démolition à la demanderesse, sans en aviser le MCC »¹⁵. Notons que depuis 2021, un avis au MCC est

obligatoire¹⁶. Les MRC ont également un pouvoir de désavouer les autorisations de démolition d'immeubles patrimoniaux accordées par les municipalités¹⁷.

Un autre exemple de décision clé a vu le jour dans l'affaire *Breton*, à la suite d'initiatives de protection du Fort de Beaumont, où sont situés des vestiges militaires de la Première Guerre mondiale, érigés en partie sur des terrains municipaux et sur un terrain privé acquis à des fins de développement immobilier. La municipalité de Beaumont a décidé, par l'adoption d'un règlement en 2021, de modifier une citation des vestiges datant de 2014, afin de protéger uniquement l'abri à munitions et la casemate (le *bunker*) nord-ouest du Fort comme biens patrimoniaux¹⁸. Informé qu'un projet immobilier pourrait mettre en péril les vestiges du Fort, le MCC a délivré un avis d'intention en 2022 et un avis de classement du site en 2023, tous deux contestés par le propriétaire du lot touché.

Puisque le MCC avait respecté ses obligations, notamment d'obtenir l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)²⁰, et qu'il avait bien

évalué l'intérêt public en jeu et identifié les valeurs patrimoniales historiques et archéologiques du site, aucun manquement à l'équité procédurale et aucun motif de discrimination ou de mauvaise foi ne justifiait l'intervention du tribunal²¹. En bref, « l'intérêt privé de promoteurs immobiliers a cédé le pas à l'intérêt de la population en général de conserver ces vestiges »²². La décision convergeait fortement avec l'avis du CPCQ, lequel concluait que le classement répondait à la « menace qui pèse sur les vestiges de ce fort dont la valeur historique est d'intérêt public à l'échelle nationale »²³. La Cour a conclu que la décision du MCC de délivrer les avis était raisonnable, démontrant à nouveau le large pouvoir discrétionnaire conféré au MCC.

À la lumière de ces décisions récentes, force est de constater que des initiatives bien alignées des paliers municipal et provincial sont à l'avantage de tous. Les municipalités, tant dans l'exercice de leurs pouvoirs réglementaires que face aux demandes de permis, doivent être bien conscientes de leur rôle incontournable dans les rouages de la protection du patrimoine. ■

¹⁶ *Breton c. Procureur général du Québec*, 2025 QCCS 1 (Breton c. PGQ), par. 81.

¹⁷ *Loi sur la protection du patrimoine culturel*, RLRQ, c. P-9.0002 (LPC), art. 1.

¹⁸ 9263-7552 Québec inc. c. Procureur général du Québec, 2023 QCCS 1392 (9263-7552 Québec inc. c. PGQ), par. 3.

¹⁹ Pensons par exemple au plan particulier d'urbanisme (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 (LAU), art. 84) ou au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (LAU, art. 145.15 et s.).

²⁰ LPC, art. 127.

²¹ LPC, art. 161.

²² LPC, art. 127 al. 2; LAU, art. 83, al. 2(9).

²³ LPC, art. 138 à 141 et 151.

²⁴ LPC, art. 162.

²⁵ 9263-7552 Québec inc. c. PGQ, préc., note 3, par. 7 et 97.

²⁶ 9263-7552 Québec inc. c. Procureur général du Québec, 2024 QCCA 1526

(demande de permission d'appel en Cour suprême rejetée : 2025 CSC n° 4167/9)

²⁷ 9263-7552 Québec inc. c. PGQ, préc., note 3, par. 15.

²⁸ *Id.*, par. 92.

²⁹ *Id.*, par. 183.

³⁰ *Id.*, par. 181.

³¹ LAU, art. 148.0.5, al. 3 : « Lorsque la demande est relative à un immeuble patrimonial, une copie de l'avis public doit être transmise sans délai au ministre de la Culture et des Communications. »

³² LAU, art. 148.0.20.1.

³³ *Breton c. PGQ*, préc., note 1, par. 36-37.

³⁴ *Id.*, par. 1, 38 et 52.

³⁵ Le CPCQ est constitué par la LPC : art. 82 et s.

³⁶ *Breton c. PGQ*, préc., note 1, par. 5, 76 et 90-91.

³⁷ *Id.*, par. 104.

³⁸ *Id.*, par. 93.

Félicitations aux gagnants des prix Reconnaissance 2025 !



Agriculture urbaine

New Richmond
(5 000 habitants et moins)



Verdissement

Nicolet
(5 000 habitants et plus)



Mobilisation citoyenne

Saint-Adolphe-d'Howard Saint-Paul
(5 000 habitants et moins)



Embellissement remarquable

Sacré-Cœur
(5 000 habitants et moins)



Meilleure progression

Austin
(5 000 habitants et moins)

Saint-Paul
(5 000 habitants et plus)

Rosemont-La Petite-Patrie
(5 000 habitants et plus)

Saint-Amable
(5 000 habitants et plus)

Rosemont-La Petite-Patrie
(5 000 habitants et plus)

Coaticook
(5 000 habitants et plus)

MERCI À NOS PARTENAIRES !



www.fleuronsduquebec.com



M^{re} India Simard, avocate
Cain Lamarre

LA LAÏCITÉ S'INVITE DANS LA GESTION MUNICIPALE!

Depuis le 2 avril 2026, de nouvelles responsabilités en matière de laïcité s'appliquent aux organismes municipaux, et ce, en raison de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*¹. Mais concrètement, quel est l'impact de ces nouvelles dispositions pour les municipalités québécoises?

Depuis l'adoption de la *Loi sur la laïcité de l'État*² en 2019, les municipalités, communautés métropolitaines, régies intermunicipales et offices municipaux et régionaux d'habitation, de même que leur personnel, sont déjà tenus de faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions³. La *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* réaffirme ce principe, tout en ajoutant davantage de balises devant guider la conduite des acteur(-trice)s du monde municipal. En voici quelques exemples⁴:

- Interdiction de mettre en valeur la représentation d'un signe religieux dans le cadre de ses communications, sauf si le signe fait partie intégrante du logo ou des armoiries utilisés par l'organisme au 26 novembre 2025;
- Obligation d'offrir un menu équivalent et neutre dans le cas où l'organisme offre un service de restauration et choisit de proposer un menu fondé sur un précepte religieux ou une tradition;
- Interdiction de construire un immeuble ou d'installer un bien meuble ornant un immeuble qui peut être raisonnablement considéré comme mettant en valeur une conviction ou une croyance religieuse ou faisant référence à une appartenance religieuse, sauf si cette construction ou installation est réalisée dans le cadre d'un projet de conservation ou de restauration⁵;

Au surplus, dès le 1^{er} septembre 2026, un organisme municipal qui octroie une aide financière ou un contrat ayant pour objet la prestation de services inhérents à sa mission ou pour lequel les services sont exécutés sur les lieux de travail de son personnel devra exiger à tous ses cocontractants :

- qu'ils exercent leurs fonctions à visage découvert;
- qu'ils respectent le devoir de neutralité religieuse;
- qu'ils adoptent une conduite guidée par les valeurs démocratiques, les valeurs québécoises et la laïcité de l'État⁶.

De plus, à cette date, la pratique religieuse (toute action, sauf le port d'un signe religieux, pouvant raisonnablement constituer, en fait ou en apparence, la manifestation d'une conviction ou d'une croyance religieuse) sera interdite dans les lieux qui se trouvent sous l'autorité d'un organisme municipal, tels un immeuble ou un local. Telle pratique demeurera permise dans ces immeubles seulement si les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'organisme ne finance pas, directement ou indirectement, la pratique religieuse;
- l'organisme traite équitablement toute personne physique ou morale au regard de la location et l'usage de l'immeuble ou local;
- la pratique religieuse ne constitue pas l'usage prédominant de l'immeuble⁷.

Notez que la responsabilité d'assurer le respect des mesures prévues par la *Loi sur la laïcité de l'État* revient au directeur(-trice) général de la municipalité, à moins qu'elle ne soit déléguée à un autre membre du personnel de direction de l'organisme⁸.

Enfin, la nouvelle *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux*, édictée par la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*, prévoit elle aussi diverses règles devant être appliquées par les organismes municipaux, telle que l'interdiction de pratiques religieuses sur les voies et parcs publics. Une chose est claire - la laïcité est amenée à prendre de plus en plus de place dans la gestion municipale! ■

¹LQ 2026, c 6 (Projet de loi n° 9).

²RLRQ c. L-0.3.

³À l'exception des municipalités régies par la *Loi sur les villages cris et le village naskapi* (c. V-5.1) ou la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* (c. V-6.1); RLRQ c. L-0.3, art. 3 et Annexe 1 (5^o).

⁴RLRQ c. L-0.3, art. 17 à 17.2.

⁵Ne s'applique pas à une résidence privée.

⁶RLRQ c. L-0.3, art. 10.

⁷*Id.*, art. 10.1 et 10.2.

⁸*Id.*, art. 13.



DES TUYAUX POUR LES EAUX PLUVIALES CONÇUS POUR LES MUNICIPALITÉS D'ICI

Les changements climatiques exercent une pression de plus en plus grande sur les réseaux d'égout pluviaux des municipalités du Québec. Les forts épisodes de pluie sollicitent en effet énormément les infrastructures municipales. Consciente de cet enjeu, l'entreprise ADS Canada¹ travaille chaque jour à proposer des solutions efficaces, durables et adaptées aux besoins des communautés d'ici.

Comptant plus de 350 employé(e)s, dont plusieurs au service direct des collectivités, ADS est présente dans six provinces canadiennes. Avec ses quatre usines de fabrication, ses quatre centres de distribution et son siège social situé à Thorndale, en Ontario, elle soutient les municipalités québécoises dans leurs projets d'aménagement et de modernisation de leurs infrastructures.

Comptant plus de 350 employé(e)s, dont plusieurs travaillent au service direct des collectivités, ADS est présente dans six provinces canadiennes.

REPOUSSER SANS CESSER LES LIMITES

L'innovation fait partie de l'ADN d'ADS. Son tout premier produit, le tuyau annelé en plastique, a révolutionné les pratiques de drainage. Depuis, l'entreprise n'a jamais cessé d'aller plus loin : technologies de séparation hydrodynamique, outils numériques pour les planificateurs agricoles, recherches spécifiques sur le rendement des systèmes de drainage... tout est mis en œuvre pour répondre aux défis environnementaux et climatiques d'aujourd'hui.

Cette volonté de repousser sans cesse les limites est symbolisée par la fameuse ligne verte visible sur chaque tuyau de l'entreprise. Cette marque reconnue dans l'industrie trace la voie vers des infrastructures plus durables et plus résilientes.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LE MONDE MUNICIPAL

ADS se distingue de la concurrence par son accompagnement sur le terrain. Les équipes d'ADS sont présentes pour soutenir leurs clients, que ce soit pour une rencontre préalable à un chantier, une visite technique ou une formation à l'installation. Ses 67 spécialistes en ventes, ingénierie et service à la clientèle comprennent les réalités du terrain... et du climat québécois.

Conçus pour affronter les conditions locales (gel, dégel, fortes précipitations, sols variés, etc.), les produits ADS sont robustes, faciles à entretenir et, évidemment, pensés pour durer.

Même si ADS est aujourd'hui implantée partout dans le monde avec plus de 10 milliards de pieds de tuyaux en service, elle conserve un fort attachement aux communautés d'ici. Après tout, pour obtenir une infrastructure efficace, il faut d'abord avoir une bonne compréhension du territoire. Et c'est exactement ce que prône ADS au quotidien. ■



Installation d'un nouveau tuyau sur la Route 132 à Percé.
Mention de source : ADS, gracieuseté

Conçus pour affronter les conditions locales (gel, dégel, fortes précipitations, sols variés, etc.), les produits ADS sont robustes, faciles à entretenir et, évidemment, pensés pour durer.

¹fr.adspipe.ca

QUAND LES PAYSAGES DEVIENNENT MOTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Avec ses 750 300 km² de forêts, plus d'un demi-million de lacs et quelque 4 500 rivières, le Québec possède un patrimoine naturel exceptionnel. Plusieurs MRC en font aujourd'hui un véritable moteur de développement grâce au volet Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR). De l'accès à l'eau aux réseaux de sentiers, découvrez comment quatre régions mettent leurs paysages au service de leur avenir.

REDONNER ACCÈS À L'EAU, UN PROJET RASSEMBLEUR POUR LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

Avec ses rives bordant le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Mille-Îles, l'eau est au cœur de l'identité de la MRC de Deux-Montagnes. C'est cette richesse naturelle qui a inspiré le projet Démocratisation de l'accès aux plans d'eau, soutenu à hauteur de 2354916 \$ par le FRR – volet Signature innovation.

L'objectif consiste à créer et consolider un réseau de parcs riverains, de plages et de sites d'accès afin de redonner à la population et aux visiteur(-euse)s un accès sécuritaire et attrayant aux plans d'eau, tout en mettant en valeur l'histoire et l'identité du territoire, notamment par la mise en place d'infrastructures récréatives en lien avec les plans d'eau.

« À la suite des événements tragiques de 2019, les élu(e)s voulaient trouver un projet commun rassembleur. L'eau s'est imposée. Ça reste un lieu magique, exceptionnel, autant l'été avec les couchers de soleil que l'hiver avec la pêche sur la glace », souligne François Robillard, préfet de la MRC et maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le projet repose sur une vision régionale commune. Les huit municipalités ont adopté une Charte de démocratisation de l'accès aux plans d'eau, qui reconnaît la valeur passée, actuelle et future de ce bien précieux. Cette démarche s'est traduite par différentes actions posées dans le cadre du Fonds Signature innovation : création d'un répertoire des accès publics, analyses d'accessibilité, ententes intermunicipales, image de marque commune, panneaux d'interprétation, carte virtuelle et aménagement de nouvelles infrastructures.

Des projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans chacune des municipalités de la MRC. Parmi eux, la réfection de la promenade de la Rivière-du-Chêne à Saint-Eustache, l'amélioration de l'accès à l'eau de la 26^e Avenue à Deux-Montagnes, l'aménagement d'une descente de bateaux à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la création d'une halte de détente à Pointe-Calumet, la mise en valeur du quai municipal d'Oka, la revitalisation du parc Adélaïde-Paquette et du quai municipal à Saint-Placide ainsi que la mise en valeur d'un secteur boisé et de milieux humides à Saint-Joseph-du-Lac.



Les citoyen(ne)s de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pourront se réapproprier les berges du lac grâce à ce terrain devenu propriété de la Ville après les inondations de 2019.
Mention de source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, grâceuseté

Le ChatGPT québécois pour les municipalités.

Vos équipes gagnent jusqu'à **14 heures par semaine**.

 Munia

Ville de Bromont

Rédige un projet de résolution pour l'adoption du règlement de zonage 2026-04.

 **Généré en 30 s**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BROMONT

Projet de résolution n° 2026-04

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réviser le règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 12 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère du district 3 et résolu d'adopter le règlement



Gagnez du temps, pour vrai

PV, résolutions, appels d'offres, communications : rédigés en minutes, pas en heures.



Pensé pour votre réalité municipale

Plus de 60 agents IA spécialisés pour le monde municipal québécois. Pas un outil générique.



Hébergé au Québec, conforme à la loi 25

Vos données restent ici. La souveraineté numérique sans compromis.

Plus de 120 municipalités font déjà confiance à Munia.

Bromont · Mascouche · Saint-Anicet



4,9 ★★★★★

Plus de 300 avis Google

On se voit au Congrès ?

Passez à notre kiosque. On vous montre Munia en direct.

Scannez pour en savoir plus



✓ Données hébergées au Québec. Conforme à la loi 25.

Selon François Robillard, ces investissements ont un effet levier important. « Ces sommes donnent l'impulsion pour faire d'autres projets. » Plusieurs municipalités ont d'ailleurs poursuivi leurs investissements afin de bonifier les aménagements réalisés.

Le projet répond aussi à un défi propre au territoire, où une grande partie des rives est privée. « La majorité des terrains autour du lac appartient à des propriétaires privés. Les terrains municipaux qu'on possède, il faut les aménager. Ce n'est pas toujours simple, mais ça vaut la peine », souligne M. Robillard. Des accès publics bien aménagés favorisent ainsi une meilleure cohabitation entre riverain(e)s et visiteur(-euse)s tout en améliorant la sécurité.

Le FRR a aussi permis de financer une étape essentielle souvent difficile à assumer pour les municipalités. « On utilise le FRR pour réaliser les plans et devis, une étape très coûteuse. Ça permet de bien préparer les projets et de mieux investir par la suite », confie le préfet.



UN PARC RÉGIONAL QUI RAPPROCHE LA POPULATION DE LA NATURE

Avec plus de 23 km² de forêts, de milieux naturels et de rives de la rivière Saint-François, le Parc régional de la Forêt Drummond est devenu l'un des plus importants projets de mise en valeur du territoire de la MRC de Drummond. Soutenu par une aide de 2 293 694 \$ du FRR – volet Signature innovation, ce projet vise à structurer une offre de plein air accessible, durable et rassembleuse.

L'objectif est de permettre à la population de profiter pleinement de la nature tout en protégeant un territoire d'exception. Sentiers pédestres, vélo de montagne, activités éducatives, animation, infrastructures d'accueil et projets récréotouristiques contribuent à créer une destination quatre saisons favorisant les saines habitudes de vie et la découverte des milieux naturels.

« L'acquisition du territoire en 2018 allait bien au-delà d'un simple achat de terres. Il s'agissait d'un investissement dans la qualité de vie de nos citoyen(-ne)s, dans la protection de nos milieux naturels et dans le développement d'un projet rassembleur pour l'ensemble de la région, explique Line Fréchette, préfète de la MRC de Drummond et mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham. Aujourd'hui, les citoyen(-ne)s recherchent des espaces où ils peuvent bouger, se ressourcer et se reconnecter avec la nature. Le Parc régional de la Forêt Drummond répond parfaitement à cette aspiration tout en contribuant à l'attractivité touristique du territoire. »

Créé officiellement en 2020 à partir de terrains acquis par la MRC, puis agrandi en 2023 grâce à l'ajout de nouveaux lots, le parc couvre aujourd'hui plus de 23 km². Traversé par la rivière Saint-François, il offre deux secteurs complémentaires. Sur la rive est se trouvent notamment 27,5 kilomètres de sentiers de vélo de montagne, des sentiers pédestres et un parcours d'arbre en arbre, tandis que la rive ouest accueille un tronçon de la Route verte ainsi que plus de 40 kilomètres de sentiers multifonctionnels longeant la rivière.

L'obtention du financement du FRR a permis d'accélérer le développement du parc en finançant une étape essentielle : la réalisation d'un plan directeur. « Il était essentiel de prendre le temps de bien réfléchir au développement du parc afin que chaque investissement s'inscrive dans une vision cohérente, durable et porteuse pour la région », affirme M^{me} Fréchette.

Cette planification a permis de définir les priorités des prochaines années : protéger les milieux naturels, améliorer l'expérience des visiteur(-euse)s et développer des projets créateurs de retombées économiques, sociales et touristiques. Elle a

Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (11) | mph@municonseil.com



Propulser l'économie

Créer des occasions de croissance
avec nos clients et nos partenaires
de la chaîne d'approvisionnement
à l'échelle nord-américaine.



également fait émerger une vision à long terme, dont un projet rassembleur : relier un jour les deux rives du parc afin d'offrir une expérience continue aux visiteurs.

Des projets distinctifs ont également bénéficié de sommes provenant du FRR. Parmi eux figure le Bois des Lutins, qui offre aux familles, depuis juillet, une expérience unique, ludique et féérique. « Ces projets deviennent de véritables portes d'entrée vers le Parc régional de la Forêt Drummond. Ils incitent les gens à sortir, à bouger, à explorer la forêt et à développer un lien avec la nature », souligne Mme Fréchette.

Au-delà des infrastructures, la MRC souhaite faire du parc un lieu vivant où citoyen(ne)s et visiteur(-euse)s peuvent se retrouver, découvrir le territoire et profiter des bienfaits du plein air. « Nous ne développons pas seulement des sentiers ou des infrastructures; nous créons des expériences qui rapprochent les gens de la nature, favorisent les saines habitudes de vie et contribuent à l'attractivité de notre région. Le Parc régional de la Forêt Drummond est probablement l'un des plus beaux héritages collectifs que nous pouvons léguer aux générations futures », conclut Line Fréchette.



À pied, à vélo ou même à cheval, le parc régional de la Forêt Drummond propose de nombreux sentiers à proximité de la ville.
Mention de source : MRC de Drummond, gracieuseté



La rivière Saint-François traverse le parc régional de la Forêt Drummond.
Mention de source : MRC de Drummond, gracieuseté

NOTRE CABINET

Une force collective

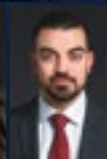
PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHC

— AVOCATS —

DHCAVOCATS.CA

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BELAND	 ALEXANDRE LACASSE	 ERIK LOWE	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE
 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON	 ALEXANNE BOUCHARD	 ANTHONY FREIJI	 MATHIEU TURCOTTE	 SARA EDDHIMA-AUCLAIR



Leblanc
illuminations

CANADA

*Créateur & fabricant
de décors festifs*



1 866 814-3617

www.leblanc-illuminations.ca

SUIVEZ-NOUS!



LA HAUTE-CÔTE-NORD MISE SUR SON TERRITOIRE D'EAU ET DE FORÊT

Avec ses 160 kilomètres de littoral sur le fleuve Saint-Laurent, ses milliers de lacs, ses vastes forêts et son immense arrière-pays, la MRC de La Haute-Côte-Nord possède un patrimoine naturel exceptionnel. Pour mieux le faire connaître et en faire un moteur de développement durable, elle a obtenu 1205 076 \$ du FRR – volet Signature innovation.

Sous la signature *La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt*, la MRC souhaite positionner ses paysages, ses milieux naturels et son art de vivre comme des éléments distinctifs. L'objectif est de structurer l'offre touristique, de développer de nouvelles activités quatre saisons, de créer des liens entre les huit municipalités et la communauté innue d'Essipit, tout en renforçant le sentiment d'appartenance de la population.

« Ici, on est en pleine connexion avec la nature. On veut aller chercher le monde avec l'art de vivre lentement. Cette qualité de vie est présente partout sur le territoire. Mes voisins, ce sont la forêt et les marmottes et on n'a pas besoin d'aller très loin pour perdre le réseau cellulaire et décrocher complètement », souligne Marylise Bouchard, conseillère aux communications de la MRC.

Déjà reconnue pour l'observation des baleines, la chasse, la pêche, les activités nautiques et ses nombreux sentiers, la MRC souhaite aujourd'hui élargir son offre touristique. Le développement de nouvelles expériences en forêt, sur l'eau et en hiver permettra d'attirer davantage de visiteur(-euse)s tout au long de l'année, mais aussi de favoriser l'établissement de nouvelles familles et de nouveaux travailleur(-euse)s.

L'un des projets les plus ambitieux actuellement à l'étude consiste à créer un long sentier en mobilité douce qui traverserait l'ensemble de la Haute-Côte-Nord. Accessible à pied, à vélo, en ski de fond ou en raquette, ce parcours relierait les municipalités tout en mettant en valeur les paysages, les forêts, les rivières et le littoral. Bien que le projet en soit encore à l'étape des analyses, il représente la vision à long terme portée par la MRC.

Le Fonds Signature innovation permet également de soutenir des initiatives locales qui enrichissent l'expérience des visiteur(-euse)s. Parmi les projets déjà autorisés figurent la bonification du Sentier du Moulin aux Escoumins, le développement d'activités hivernales entre fjord et forêt, la construction de chalets quatre saisons, la mise en valeur du lac Gobeil ainsi que des expériences immersives en forêt boréale.



La Côte-Nord, c'est aussi de magnifiques plages comme celle-ci à Forestville.
Mention de source : Yves Demers

Au-delà des infrastructures, la démarche vise à doter la région d'une identité forte. Une nouvelle image de marque a été dévoilée, accompagnée d'une refonte complète de la plateforme hautebotenord.com, qui deviendra un portail consacré à la découverte du territoire, mais aussi à la vie et à l'investissement dans la région.

Cette vision s'appuie sur trois grands piliers : la richesse des paysages d'eau et de forêt, le patrimoine historique et culturel qui a façonné le territoire ainsi que l'art de vivre lentement. Dans une région où l'on retrouve de nombreux sentiers pédestres, des plages, des rivières à saumons, des pourvoiries, des zecs et une faune exceptionnelle, la nature devient le principal moteur d'attractivité.

Le développement de l'offre hivernale occupe également une place importante dans cette stratégie. Comme le souligne Marylise Bouchard, « la neige arrive en premier dans notre région et part en dernier ». En misant sur des activités accessibles pendant les quatre saisons, la MRC souhaite stimuler l'économie touristique, prolonger les séjours et réduire la saisonnalité des emplois.

Par cette Signature innovation, la Haute-Côte-Nord affirme son identité et met en valeur ce qui fait sa plus grande richesse : un territoire immense, préservé et profondément ancré dans la nature. Une façon d'inviter les visiteur(-euse)s à ralentir, à explorer autrement et à découvrir une région où l'eau et la forêt façonnent autant les paysages que le mode de vie.



Sacré-Cœur offre un point de vue incroyable sur le Fjord du Saguenay.
Mention de source : Yves Demers

LES SENTIERS COMME FIL CONDUCTEUR DU TERRITOIRE DANS LES PAYS-D'EN-HAUT

Dans la MRC Les Pays-d'en-Haut, les sentiers sont bien plus que des lieux de pratique du plein air. Ils relient les municipalités, racontent l'histoire du territoire et contribuent à son identité. Avec l'aide de 1645 470 \$ du FRR – volet Signature innovation, la MRC compte faire de cette richesse un moteur de développement territorial.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité et la pérennité des réseaux, ainsi qu'à promouvoir les actifs naturels, culturels et patrimoniaux autour des sentiers grâce à une plateforme numérique favorisant leur découverte.

« Depuis plus de 25 ans, la concertation menée avec SOPAIR permet de préserver un vaste réseau aménagé en grande partie sur des terrains privés. Le programme Signature innovation est venu accélérer cette démarche. C'était l'occasion de propulser le projet plus loin et plus vite », explique Chantal Ladouceur, directrice du Service de développement territorial à la MRC.

La MRC a structuré son initiative autour de trois grands volets. Le premier vise la pérennité des réseaux existants, notamment ceux consacrés au ski nordique, une activité profondément enracinée dans l'histoire de la région. Le financement permet d'améliorer les accès, les stationnements, les pôles d'accueil et de conclure des ententes avec les propriétaires privés afin d'assurer la continuité des sentiers.

Le deuxième volet a donné naissance aux Routes blanches, une expérience hivernale qui combine ski nordique, hébergement, restauration et transport collectif. Plus qu'un simple parcours, cette initiative génère déjà d'importantes retombées économiques pour les entreprises locales tout en attirant une clientèle provenant de l'extérieur du Québec.

Le troisième volet met en scène les richesses culturelles et patrimoniales associées aux sentiers. Expositions, mise en valeur du patrimoine du ski, formations pour les guides et activités éducatives permettent de raconter autrement l'histoire du territoire. Le personnage légendaire Jack Rabbit, pionnier du ski dans les Laurentides, devient notamment un fil conducteur pour faire découvrir cet héritage aux visiteur(-euse)s comme aux nouvelles générations.

Au-delà des infrastructures, le projet cherche à renforcer le sentiment d'appartenance. « L'enracinement, c'est ce que je trouve de beau avec notre projet », confie M^{me} Ladouceur. En faisant découvrir les paysages et le patrimoine, la MRC souhaite amener les citoyen(ne)s à mieux comprendre ce qu'ils aiment de leur région et l'importance de préserver ce caractère distinctif.

Les retombées se font déjà sentir. Des projets pilotes se poursuivent au-delà du financement initial et continuent d'attirer de nouveaux partenaires. Les Routes

blanches, par exemple, permettent de rallier les MRC voisines grâce au travail effectué par SOPAIR.

Pour Chantal Ladouceur, le principal succès réside dans l'approche globale adoptée. « Le plus intéressant, c'est d'avoir mis tout ensemble. Ce projet est ancré dans plusieurs choses qui se rejoignent. » Le Fonds Signature innovation a ainsi joué le rôle de déclencheur. « C'est la bougie d'allumage. »

Dans une région où plus de 75 % du territoire est boisé, où l'on compte plus de 366 lacs et des centaines de kilomètres de sentiers quatre saisons, cette démarche contribue autant à protéger les paysages qu'à soutenir le développement économique et touristique. En misant sur l'interconnexion entre nature, patrimoine et communautés, la MRC des Pays-d'en-Haut fait des sentiers un véritable symbole de son identité et un héritage durable pour les générations futures. ■



À pied ou à vélo, la MRC Les Pays-d'en-Haut est sillonnée par de multiples sentiers.

Mention de source : Alain Denis, MRC Les Pays-d'en-Haut



Des sentiers tout aussi magnifiques en hiver sont accessibles sur le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut.

Mention de source : Alain Denis, MRC Les Pays-d'en-Haut

**TRIGONIX**
EXPERTS EN NUMÉRISATION



**Un seul partenaire.
Toutes vos solutions.**

1 (800) 463-0178

www.trigonix.com

Gestion documentaire

Extraction de données

Archivistes Professionnels

Numérisation

FORMATION municipale



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Toute l'actualité et toutes les dates de la formation municipale sont accessibles en temps réel sur le formationmunicipale.com.

DES FORMATIONS RECONNUES. DES COMPÉTENCES CONCRÈTES. DES MUNICIPALITÉS PLUS FORTES.

Les défis municipaux évoluent à grande vitesse. Gouvernance, gestion contractuelle, communication avec les citoyen(ne)s, développement des collectivités, nouvelles obligations légales : les élu(e)s et les gestionnaires municipaux doivent constamment actualiser leurs connaissances afin de prendre des décisions éclairées et d'exercer pleinement leurs responsabilités.

C'est pourquoi le Service de la formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) poursuit sa mission de développer les compétences du milieu municipal en proposant des formations pratiques, actuelles et adaptées aux réalités du terrain.

UNE QUALITÉ RECONNUE



La FQM est une membre institutionnelle de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette reconnaissance témoigne de notre engagement envers les plus hauts standards de qualité en matière de formation continue. Pour les participant(e)s, cela signifie des activités structurées, pertinentes et reconnues, permettant l'obtention d'attestations officielles de participation ou de réussite et favorisant la valorisation des compétences acquises.

Pour les municipalités et les organisations, cette adhésion constitue également une garantie de rigueur pédagogique, de suivi des apprentissages et de développement professionnel continu de leur personnel et de leurs élu(e)s.

UNE FORMATION QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

Toutes nos formations peuvent être offertes sur demande, directement dans votre organisation. Que ce soit en présentiel ou en visioconférence, nos équipes s'adaptent afin de répondre à vos besoins particuliers.

Parce que chaque milieu est unique, nous privilégions une approche flexible qui permet d'aborder les enjeux réels vécus par les participant(e)s.

DES CONTENUS TOUJOURS À JOUR

Le cadre municipal évolue constamment. Au cours des prochains mois, plusieurs activités de perfectionnement permettront notamment d'accompagner les élu(e)s et les fonctionnaires municipaux dans l'application des nouvelles exigences entourant la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Ces formations contribueront à renforcer les connaissances relatives à l'évaluation des besoins, à la gestion des plaintes ainsi qu'au traitement des soumissions dont le prix semble anormalement bas.

QUELQUES ACTIVITÉS À VENIR

- Communication avec les médias et les citoyen(ne)s
- CCU : mode d'emploi
- Interaction entre le maire ou la mairesse, le conseil et la direction générale
- Et plusieurs autres activités qui seront ajoutées au cours de la saison

Des avantages exclusifs pour les membres de la FQM

Les membres de la FQM bénéficient toujours d'un rabais de 25 % sur les formations du Service de la formation municipale. Le rabais s'applique automatiquement lors du paiement.

Une offre en constante évolution

De nouvelles formations et de nouveaux webinaires sont ajoutés tout au long de l'année afin de répondre rapidement aux enjeux émergents du milieu municipal.

Consultez régulièrement notre programmation complète au formationmunicipale.com.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343



Québec
municipal
Actualités

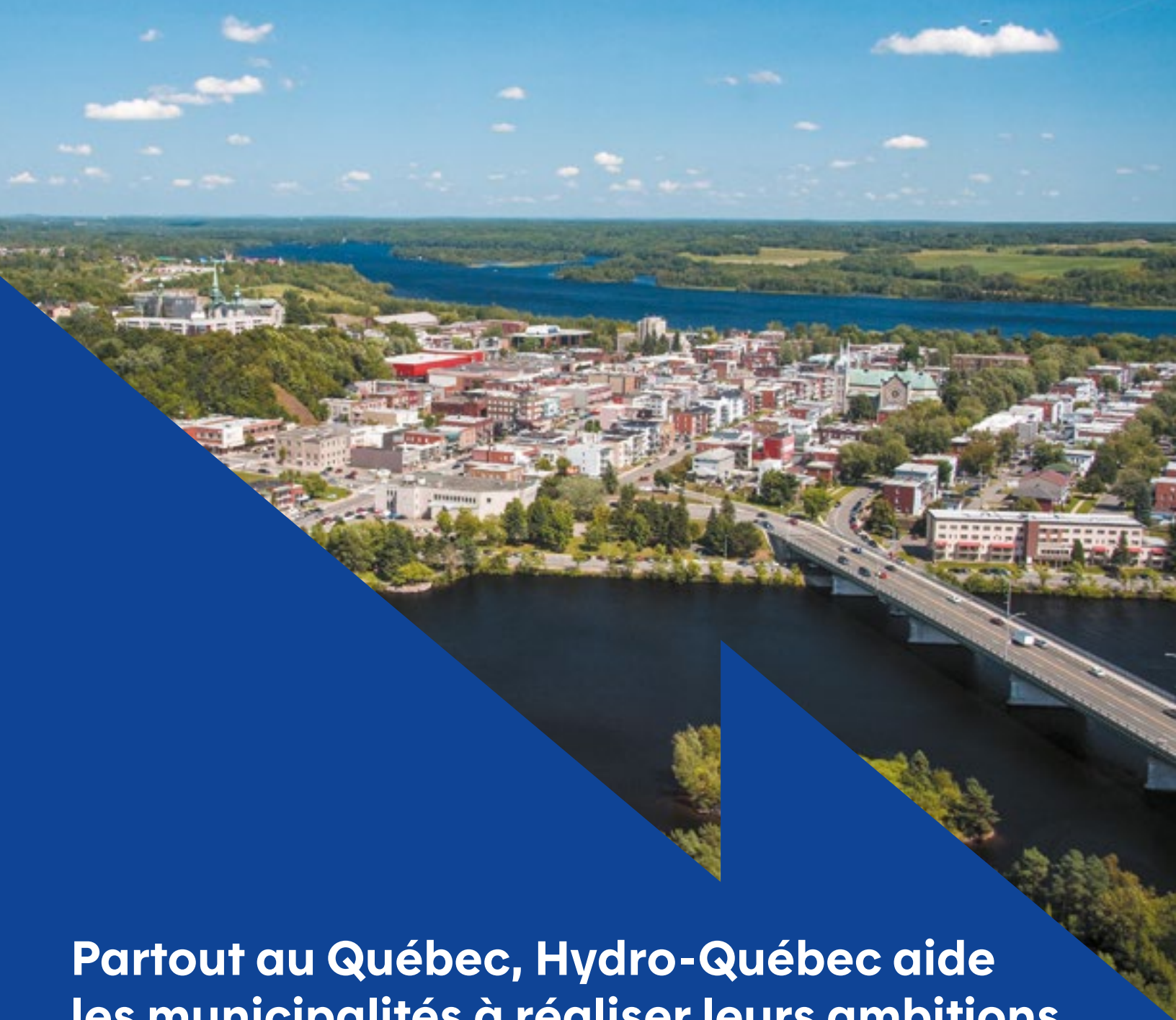
Conçu pour répondre aux besoins des organisations municipales

- Résumé de l'actualité municipale au Québec
- Offres d'emploi
- Chroniques juridiques
- Jurisprudence
- Formations
- Événements
- Webinaires

**Rejoignant chaque jour plus de 46 500 acteurs
du milieu municipal, Québec municipal
est votre source essentielle d'information.**



Abonnez-vous!
quebecmunicipal.qc.ca
clientele@quebecmunicipal.qc.ca



Partout au Québec, Hydro-Québec aide les municipalités à réaliser leurs ambitions en matière de développement.

Grâce à ses programmes en efficacité énergétique, elle permet aux collectivités d'optimiser leur consommation d'énergie, de réduire leurs coûts et de réinvestir les économies effectuées dans des projets qui contribuent à la vitalité des régions.



Pour en savoir plus

